

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 13 MARS 2017, A ST-SULPICE, HALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : M. Pierre-Alain Wyss (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à l'Assemblée et plus particulièrement M. Frédéric Schlosser (UDC) pour son retour sur les bancs du Législatif. Il remercie chacun de sa présence.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Alfred Bigler ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francy Dumont ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler ; Roland Schorderet et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Margherita Giovenco ; Antoinette Hurni ; Ion Karakash ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Caroline Di Paolo ; Loïc Frey ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Sylvia Schülé et Alexandre Willener.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

Excusés : 4 membres – Mmes Johana Eidam Vautherot (PLR), Sarah Fuchs-Rota (PS) et MM. Malo Bortolini (PLR) et Laurent Kramer (UDC)

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Céline Fauguel, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 17 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017
4. Nominations suite à la démission de M. Jean-Paul Chédel (UDC)
 - a) 1^{er} vice-président au Bureau du Conseil général
 - b) Un membre à la Commission des règlements
 - c) Un membre au Conseil d'établissement scolaire
5. Rapport d'information relatif à la limite des investissements
6. Crédit de fr. 165'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue du Dr Leuba à Fleurier
7. Crédit de fr. 4'907'000.- pour les travaux communaux inhérents à la réfection de la H10 dans le village de Travers
8. Communications du Conseil communal

9. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
10. Résolutions
11. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

En l'absence des questeurs, le président demande à M. Florian Dreyer (PLR) et Mme Cécile Mermet Meyer (PS) de prendre ce rôle pour cette séance.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2016 ET DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JANVIER 2017

Après la modification demandée au procès-verbal du 12 décembre (M. Loris Vuillomenet (PS) est mentionné dans le mauvais parti), ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs.

4. NOMINATIONS SUITE A LA DEMISSION DE M. JEAN-PAUL CHEDEL (UDC)

a) 1^{er} vice-président au Bureau du Conseil général

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un 1^{er} vice-président.

Au nom du groupe UDC, M. Frédéric Schlosser propose :

✓ Mme Christiane Barbey

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Barbey est élue tacitement en tant que 1^{ère} vice-présidente et en est félicitée.

b) Un membre à la Commission des règlements

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Frédéric Schlosser propose :

✓ M. Laurent Kramer

Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Kramer est élu tacitement à la CREGL et en est félicité.

c) Un membre au Conseil d'établissement scolaire

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe UDC, M. Frédéric Schlosser propose :

✓ Mme Caroline Di Paolo

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Di Paolo est élue tacitement au CES et en est félicitée.

5. RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A LA LIMITE DES INVESTISSEMENTS

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS)

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle que la commune se trouve dans un exercice particulier puisque pour la 1^{ère} fois, elle fait face à un plafond des investissements particulièrement bas qui risque d'être dépassé dès ce soir.

Dans cette optique, il était important pour le Conseil communal de fixer une ligne en matière d'investissements, puisqu'il part du principe qu'ils resteront nécessaires en cours d'année, mais que les moyens financiers communaux ne permettront pas de s'éloigner de trop du plafond fixé. La réflexion du Conseil communal a été de voir quels sont les indicateurs dont il peut tenir compte pour fixer un cadre dans lequel travailler en cours d'année. Comme cité dans le rapport, l'Exécutif s'est intéressé à voir en premier lieu quels sont les investissements réalisés au cours des dernières années, en précisant qu'il parle ici des investissements soumis aux mécanismes de maîtrise des finances. Par le passé, la commune est souvent restée éloignée du plafond. C'est la première année où elle se trouve confrontée à une problématique comme celle-ci. Au regard du plafond des investissements des derniers exercices, le solde « non utilisé » est relativement important, de plus de 12 millions de francs. Ce solde correspond au montant qu'on aurait pu se permettre d'investir sans mettre en danger l'endettement de la commune.

Néanmoins, les investissements induisent des charges d'amortissements et d'intérêts qui pèsent sur les budgets de fonctionnement. Dans cette optique, il paraissait impensable d'aller jusqu'à 12 millions d'investissement cette année avec les charges que cela induirait sur le budget des exercices futurs. Pour cela, le Conseil communal a pris l'option inverse et s'est posé la question de savoir quelle est la charge supplémentaire qui peut être acceptée pour les budgets à venir, en premier lieu celui de cette année puisque ces investissements pèseront aussi cette année. La réflexion du Conseil communal a été de prendre un indicateur aussi simple que possible, qui est celui du point d'impôt, un montant qui paraissait un peu trop élevé en regard du déficit budgétaire déjà affiché pour 2017. Cet indicateur a été coupé en deux, l'Exécutif pensant qu'il pouvait se permettre un demi-point d'impôt supplémentaire pour les crédits d'investissements qui dépasseraient la limite fixée par les mécanismes en place, ce qui laisserait, pour autant que les crédits soumis ce soir soient votés, un solde encore disponible pour 2017 de 1.4 million de francs. Ce montant d'investissement, soumis aux mécanismes, est beaucoup plus que ce qui a été dépensé certaines années. Le cadre fixé est beaucoup trop strict mais il y a de gros enjeux auxquels il faudra faire face et ce million pourrait ne pas être suffisant.

Il était important de fixer un cadre et pour cela, le Conseil communal a choisi la voie du rapport d'information sans prise de décision du Conseil général. Il aurait pu proposer de revoir les mécanismes eux-mêmes et de descendre le degré d'autofinancement à 60% par exemple au lieu de 70%, ce qui aurait impliqué une décision du Législatif. Pour l'Exécutif, l'important était de communiquer dans quelle optique il entend travailler. Il est vraiment dans une optique financière, c'est pour cela également qu'il ne propose pas dès ce soir quels sont les crédits d'investissements qui pourraient rentrer dans cette enveloppe, puisque ce débat sera fait lorsque les crédits seront proposés à l'Assemblée.

Cette année, le Conseil communal entend tenir ce cadre financier, ensuite libre au Conseil général d'y adhérer ou non, voire de souhaiter se montrer plus généreux que ce que l'Exécutif propose.

Le Conseil communal estime de son côté que cette charge est supportable et que ce mécanisme risquerait de se reproduire en 2018 encore puisqu'il est attendu un exercice tout aussi difficile que celui de cette année.

L'Exécutif entend volontiers les prises de position de l'Assemblée sur cette façon d'avancer qui permettra de le rassurer sur le fait qu'il n'entend pas s'éloigner énormément du plafond qui a été fixé mais qu'il n'entend pas non plus ne plus investir du tout dans le développement de la commune.

Le président rappelle que ce point ne suscite pas de vote puis il ouvre la discussion générale.

M. Gabriel Cimenti (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport d'information relatif à la limite d'investissements et en remercie ses auteurs, notamment pour les explications claires et l'exemplification, particulièrement appréciées.* »

Pour le groupe socialiste, une dérogation au mécanisme de maîtrise des finances représente une solution nécessaire dans notre cas de figure. En effet, les projections rouges du budget se répercutant sur la limite d'investissement, une solution allait devoir être trouvée, dès que le crédit aurait atteint une relative importance.

En conséquence, la solution proposée ici nous semble intéressante, cohérente et dans une limite intelligente. Si nous apprécions cette solution, nous espérons par contre qu'il ne sera pas nécessaire de la retoucher, en fonction de l'arrivée d'un dossier opportuniste ou d'une programmation approximative.

A ce propos, le groupe socialiste s'interroge d'ailleurs quant à l'organisation des futurs crédits qui seront sollicités par la commune. Nous devons nous rendre à l'évidence, les quelques pages vertes du budget ne nous permettent pas d'apprécier correctement et avec précision le montant effectif des futurs investissements ainsi que la priorité qui est faite à ces investissements. Nous demandons donc que le Conseil communal s'engage à réfléchir à la présentation d'une programmation plus précise et plus claire des investissements à venir, surtout au niveau de la somme engagée et au niveau de la priorité du projet. »

M. Quentin Di Meo (PLR) prend également la parole : *« Un document fort intéressant nous a été soumis par le Conseil communal. Nous le félicitons et le remercions pour l'éclairage qu'il apporte quant à notre situation financière et surtout, nos investissements.*

Tout le monde le sait, Val-de-Travers a mal à ses finances pour 2017. C'est un fait, il ne faut pas le contester. Notre mécanisme de maîtrise des finances veut limiter l'endettement et éviter ainsi de transmettre un legs trop lourd à supporter pour les générations futures. C'est un mécanisme important qu'il nous faut conserver, mais qu'en est-il de sa crédibilité si nous dérogeons constamment à son principe.

Le PLR se veut positif et tourné vers le futur. Notre groupe souhaite continuer d'investir dans des projets concrets et indispensables pour maintenir un niveau de vie correct dans notre région. C'est pour cela que nous soutenons l'Exécutif dans sa réflexion et sommes en adéquation avec cette manière de procéder pour l'année 2017.

Le tableau présenté dans ce rapport nous le prouve, nous n'avons que peu investi durant les années précédentes. Il est important de corriger le tir et de le faire maintenant. Corrélée à une entreprise, une collectivité publique doit investir pour rester compétitive et le programme de législation que le Conseil général a approuvé table sur l'attractivité de notre région.

Soyons cohérents et offrons à Val-de-Travers des moyens à la hauteur de ses ambitions. »

M. Thierry Ray (Les Verts) s'exprime à son tour : *« Le rapport ne manque pas d'intérêt. On apprend par exemple, au chapitre 3, que la somme des investissements votée de 2010 à 2016 est de fr. 29'619'000.-. La somme pour les investissements soumis aux mécanismes est de 9,15 millions de francs, qui correspondent à une moyenne annuelle de 3 millions de francs, tandis que pour les investissements non soumis, le montant global est de 20,5 millions de francs !*

Parmi les hypothèses nouvelles avancées, nous ne sommes pas d'accord sur la « philosophie » de cumuler les écarts annuels entre crédits votés et les plafonds aux investissements. Cette systématique d'un cumul de 12,8 millions de francs pour les 7 dernières années bénéficiaires, qu'on devrait avoir le loisir de dépenser en quelques 2-3 exercices, parce que cela arrange bien le Conseil communal, n'est pas recevable politiquement !

Vouloir faire abstraction des cycles conjoncturels entre bons exercices et années de vaches maigres est très risqué et manque de bon sens car concrètement, nous n'avons aucune idée, depuis la fusion, de ce qu'impliquerait un cycle conjoncturel déficitaire, en particulier sa durée.

On constate cependant que la commune est tout de suite prise à la gorge dès que nous avons une année de vaches maigres. Lors des prochains exercices, les rentrées fiscales ne vont pas revenir à des niveaux aussi favorables que jusqu'en 2015, donc la plus grande des prudences s'impose.

En s'autorisant « allègrement » un déficit annuel de 5% de la fortune comme « objectif » constant et systématique et non plus comme une limite contraignante, toute proposition laxiste du Conseil communal conduirait à gaspiller l'argent des contribuables et surtout à ruiner la commune en 20 ans. Ce n'est pas comme cela que nous allons regagner en attractivité démographique.

L'Exécutif suggère dès lors de fixer une ligne de conduite mais avec une somme retouchée d'investissements pour 2017 qui s'élèverait à $3,152 + 1,440 = 4,592$ millions de francs, alors que la limite du mécanisme est à fr. 950'000.-. Puis rebelote en 2018 ; pourquoi ne pas remettre ça ! Même pas peur !

Plus sérieusement, c'est tout simplement incompréhensible. Pour rappel, la moyenne des investissements soumis aux mécanismes n'est que de 1,3 million entre 2010 et 2016, et tout à coup, il faudrait la multiplier par facteur 3.

S'il s'agit de mettre au placard tous les beaux principes de prudence et rigueur dans la gestion de ces dernières années, alors autant abroger purement et simplement le mécanisme du frein à l'endettement du règlement. Mais c'est dingue, la loi cantonale ne nous l'autorise pas...

L'appréciation du Conseil communal reste encore de privilégier le facteur conjoncturel, mais pareille dépendance de la conjoncture suggère que la structure communale mériterait également d'être repensée, sans quoi le niveau de prestations pourrait subir une détérioration brutale.

Dès lors, nous préférons nous en tenir au mécanisme actuel tel que défini dans le règlement financier et d'évaluer au cas pas cas chaque demande supplémentaire de crédit. »

M. Mairy (cc) remercie l'accueil favorable des deux premiers groupes et de la confiance accordée au Conseil communal quant à la voie qu'il a choisi de suivre.

Concernant les remarques du groupe socialiste, effectivement, le tableau des investissements qui est joint lors de chaque établissement du budget, les fameuses pages vertes, est toujours à considérer avec une double prudence. La première raison est que dans cette liste, tous les projets susceptibles de voir le jour sont indiqués, certains en les anticipant beaucoup. La deuxième raison est que les montants qui figurent dans ce tableau sont les montants d'investissement bruts, puisqu'on ne connaît pas forcément, lorsqu'on identifie des projets, quels vont être les montants des subventions qui seront touchées. C'est pour cela que le montant brut peut parfois paraître énorme mais au final, les investissements nets soumis au mécanisme sont parfois beaucoup plus réduits que ceux-là.

Dès que le Conseil communal s'est fixé ce cadre financier, il a travaillé à prioriser les investissements pour utiliser au mieux le potentiel qui resterait disponible et ne pas prendre chaque crédit l'un après l'autre, en favorisant ceux qui arrivent en fonction de leur calendrier et non pas de leur pertinence. Cette attente sera travaillée du côté de l'Exécutif, ce qui fait que lorsqu'il remontera au Conseil général des demandes de crédit, elles seront jugées prioritaires par rapport à celles qui ne pourraient pas l'être.

Le groupe PLR souhaite que les futurs projets d'investissements soient des projets indispensables et c'est également le souhait du Conseil communal. Comme évoqué, les projets qui feront à l'avenir l'objet d'une demande de crédit seront ceux pour lesquels le Conseil communal estime qu'une réalisation est nécessaire à court terme.

Le groupe Les Verts estime qu'il n'est pas correct de retracer l'historique et de se dire qu'un montant de 12.8 millions n'a pas été investi. L'Exécutif est également de cet avis et c'est pour cela qu'il n'a pas retenu cette option. Ces 12.8 millions de francs ne tombent pas de nulle part : le mécanisme de maîtrise des finances lié au frein à l'endettement vise à permettre un endettement de la commune selon des standards admis sur le plan international. Ce montant aurait pu être investi sans mettre en péril la structure des finances communale, mais ce n'est pas cette voie que le Conseil communal a souhaité suivre.

Le groupe des Verts évoque également le plafond de 5% de limite de déficit, mais l'Exécutif parle ici uniquement du mécanisme de maîtrise des investissements et non pas du déficit du compte de fonctionnement. Pour rappel, le Service des communes recommandait, en 2015, de fixer une limite de déficit entre 10% et 20% du capital propre de la commune. En choisissant un taux de 5% à

l'horizon 2019, puisqu'il a été décidé d'y aller par palier, la commune est beaucoup plus stricte que les recommandations cantonales. Encore une fois, l'Exécutif estime qu'une commune peut se permettre des exercices déficitaires pour autant que sa fortune le lui permette et celle de Val-de-Travers a continuellement augmenté depuis la fusion. S'en tenir aux mécanismes en place n'est donc pas faire preuve de trop de laxisme. Ceux mis en place sont nécessaires à notre commune et c'est pour cela que le Conseil communal s'y tient, mais dans un cas comme celui de cette année, avec des investissements importants qui, pour la première fois, nous font dépasser le plafond de la limite des investissements, il est important de pouvoir aller au-delà, non pas au cas par cas, mais en nous dotant dès à présent d'un cadre financier le plus clair possible.

6. CREDIT DE FR. 165'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU DE LA RUE DU DR LEUBA A FLEURIER

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) rappelle que cette conduite est en mauvaise état depuis de nombreuses années. La conduite est ancienne et est soumise à des phénomènes chimiques, l'électrocorrosion : c'est la qualité des terrains qui font que les anciennes fontes sont facilement mises à mal et sont usées par ces éléments.

Ces dernières années, cette conduite a dû être réparée plusieurs fois et il semble maintenant important de la remplacer par des éléments modernes qui ne sont plus soumis à ces différents éléments chimiques.

Pour rappel, ce quartier de Fleurier a été réalisé en 1977 et un crédit du Conseil général Fleurisan était accepté en mars 1979 pour la réalisation des infrastructures souterraines nécessaires. Il a été réalisé en 3 étapes : une étape de fr. 350'000.-, une de fr. 453'000.- et une dernière étape de fr. 261'000.-. Ensuite, un deuxième secteur partiel de fr. 120'000.- qui a suivi un investissement de fr. 815'000.- consenti en 1979. Les premiers habitants sont arrivés en décembre 1977 pour commencer de peupler ce quartier.

Plus de 40 ans après, la commune effectue les premiers entretiens sur cette conduite. Malheureusement, la qualité de la fonte de l'époque n'est pas celle de maintenant et les matériaux que nous pourrions utiliser à l'heure actuelle sont de meilleure qualité.

L'investissement se monte à fr. 165'000.-, dont le creusage pour fr. 117'000.-. L'entreprise Viteos participera aussi au financement de la fouille à raison de 40% et, au niveau de la charge annuelle nette pour notre commune, c'est fr. 4'950.- qu'il faudra déboursier.

Ce crédit d'investissement n'est pas soumis mécanisme du frein, il ne sera donc pas financé par l'impôt mais par la taxe. Le prix de l'eau ne sera pas relevé.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Laurent Patthey (PLR) prend la parole en ces termes : *« Très brièvement, au vu de la situation exposée dans le rapport, au vu de la récurrente problématique de fuites d'eau à la rue du Dr Leuba à Fleurier et de la difficulté d'anticiper ces fuites à moindre coût, le groupe PLR acceptera cette demande de crédit. »*

Mme Caroline Di Paolo (UDC) s'exprime à son tour : *« Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour ce rapport détaillé. L'installation étant vétuste, la rénovation est nécessaire, l'eau potable étant un besoin primaire.*

Le groupe UDC aimerait que le Conseil communal garantisse que lors de cette fouille, tous les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures souterraines soient effectués.

Comme vous avez pu le comprendre, le groupe UDC accepte le rapport à l'unanimité. »

Mme Antoinette Hurni (PS) prend également la parole : « *Encore une histoire d'Ô, mais, n'en soyez pas déçus, rien de très excitant à la rue Dr Ed.-Leuba à Fleurier. Depuis que les Romains eurent peuplé le sous-sol de leur brillante capitale de conduites, des problèmes sanitaires ont surgi, et souvent liés à la matière dont elles furent fabriquées. Si le plomb romain provoquait le saturnisme, maladie caractérisée par un ralentissement cérébral, rien de tel chez les habitants de la rue Dr Ed.-Leuba, dont la conduite est en fonte et ne date que d'une quarantaine d'années.*

Mais la fonte a ses fragilités ; elle a même, comme les êtres humains, ses allergies. C'est ainsi que la conduite fleurisane, en réaction à la composition chimique du terrain qui l'enveloppe, se fendille, se fissure, se délite trop souvent dans l'attente de fréquentes réparations.

Cette situation ne saurait perdurer. Il nous faut donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, changer de conduite – Est-ce possible ? – Oui, il est de notre devoir de nous racheter une conduite et de troquer la fonte contre un métal résistant ou un plastique performant.

Le groupe socialiste du Conseil général invite donc l'Assemblée, qui, ce soir, sera surtout, je le pressens, riche de ses dépenses, à accepter, en guise d'amuse-bouche, l'entrée en matière pour un crédit de fr. 165'000.-, destiné à remplacer la conduite d'eau potable de la rue Dr Ed.-Leuba à Fleurier, et vous propose d'approuver les trois articles de l'arrêté tels que proposés par le Conseil communal. »

Mme Adriana Ioset (POP) s'exprime ainsi : « *Le crédit présenté va de soi puisqu'il concerne l'entretien courant de nos infrastructures communales.*

Nous tenons à rendre attentif le Conseil communal que, si les conduites amenant l'eau aux diverses maisons devaient, lors des fouilles, présenter des marques de faiblesse, il est indispensable qu'elles soient également changées pour éviter de coûteux travaux en deux temps et une perte d'eau potable dans le terrain. C'est pourquoi, si cela devait être le cas, nous demandons que ces conduites soient changées directement, réparties entre la commune et les propriétaires privés, selon le règlement communal.

Le POP entrera donc en matière et acceptera le crédit tel que présenté. »

M. Ray (Les Verts) indique que son groupe acceptera ce crédit afin de remplacer cette conduite d'eau potable.

M. Fatton (cc) remercie les différents groupes pour l'accueil favorable à ce crédit d'investissement. Il rassure le groupe UDC, les éventuelles difficultés rencontrées dans le terrain seront évidemment résolues.

Concernant les raccordements avec les privés, il rappelle que le règlement communal prévoit que les conduites communales aillent jusqu'aux limites des propriétés, ensuite de quoi c'est du ressort des propriétaires du terrain d'assumer leur partie, couverte par leur assurance. Il va de soi que le Conseil communal va prendre bouche avec les propriétaires s'il se rend compte qu'il y a des difficultés.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de fr. 165'000.- pour le remplacement de la conduite d'eau de la rue Dr Leuba à Fleurier, tel que présenté par le Conseil communal.**

7. CREDIT DE FR. 4'907'000.- POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX INHERENTS A LA REFECTION DE LA H10 DANS LE VILLAGE DE TRAVERS

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) rappelle que 3 séances publiques ont déjà eu lieu concernant la présentation de ce projet : une séance auprès des artisans et commerçants de Travers, une séance complète avec toute la population de Val-de-Travers invitée et encore une séance pour les membres du Conseil général qui s'est tenue la semaine dernière, pour présenter tous les volets techniques de ce projet.

Ce projet est finalement présenté au Législatif avec un peu d'avance sur la planification qui était celle du Conseil communal au départ car le canton, dans le cadre de son programme de réfection des routes et notamment de la lutte contre le bruit routier, doit mener ces travaux en 2017 et 2018, qui est la limite pour obtenir les subventions de la Confédération.

Le canton avait prévu de mener les travaux à Travers il y a déjà une année, mais le Conseil communal avait demandé un report d'une année de manière à pouvoir se greffer sur ce projet et présenter au Conseil général la demande de crédit de ce soir.

Travers est le village de la commune qui rencontre le plus de problèmes, notamment en termes d'excès de vitesse, d'accidents et de sécurité pour les piétons, les enfants et les cyclistes.

Dans le cadre de l'élaboration du projet, l'Exécutif a fait un diagnostic qui cartographie tous les événements connus dans ce village. Ils ont été commentés lors des séances de présentation du projet.

A Travers, il y a également des difficultés avec l'infrastructure souterraine. Certaines choses ont été refaites mais il y a encore beaucoup d'éléments qui doivent être changés, notamment l'alimentation en eau. Les revêtements phono absorbants que le canton a prévu de poser dans la rue ne permettent pas de faire des retouches. Une fois posés, il ne faudrait pas y toucher pendant une durée d'au moins 10 ans. La durée de vie de ces revêtements est de 15 ans.

Le village de Travers est le troisième plus grand village de Val-de-Travers, qui a la chance d'avoir encore un tissu commercial au cœur du village. Le Conseil communal trouve important de valoriser et de créer les conditions pour que les piétons et les habitants puissent se rendre d'un commerce à l'autre sans danger, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les principaux commerces sont situés sur le côté Sud de la rue et s'il faut le faire à pied, c'est un véritable gymkhana : escaliers, trottoirs, plus de trottoirs, passer sur un pont, etc.

Le projet proposé ce soir répond à tous ces problèmes via une proposition globale : problème de sécurité, d'équipement en souterrains et problème de valorisation. Il propose de recréer un milieu urbain favorable aux commerces, de manière à les stimuler.

Dans sa globalité, ce projet peut paraître cher mais il est surtout ambitieux. Ce qui lui donne cette fausse apparence de « cher » est en fait l'ampleur des travaux qui doivent être effectués.

La traversée de Travers fait environ 1'400 mètres : cela représente quelque 2'800 mètres de trottoirs, de bordures et de revêtements à faire.

Le Conseil communal souhaite également créer une piste cyclable, soit un trottoir qui accepte les cyclistes à vitesse réduite, de manière à recréer, côté Sud du village, un endroit qui soit accessible pour tous et qui permette de circuler dans de bonnes conditions.

L'Exécutif souhaite que la circulation des automobiles reste fluide. Les véhicules doivent rouler à une vitesse qui n'excède pas 50 km/h. Aujourd'hui, vitesse limite est très souvent dépassée. D'après les statistiques, plus de 25% des véhicules dépassent la limite autorisée. Il faut donc pouvoir les ralentir en maintenant une circulation fluide, même en période de pointe, sans créer d'embouteillages.

Un des éléments important et constitutif de ce projet est de créer, aux deux entrées des villages, des portes d'entrées pour qu'on sente qu'on entre dans un village et non pas avoir l'impression d'être sur une bretelle d'autoroute qui enchaîne sur une autre route.

Un autre élément central et indispensable est de valoriser la place qui existe au centre du village et lui donner un peu plus d'espace. En réduisant l'espace routier, cette place pourra être agrandie, ainsi que les terrasses. Les outils proposés ressemblent beaucoup à ce qui a été mis en œuvre à Fleurier, où la place du marché est couverte de pavés avec des trottoirs bas. Cela recrée une ambiance villageoise qui permet d'avoir une autre perception de la place.

En gros, ce projet est vraiment ambitieux, puisque l'entier de la traversée du village est repensé. Il est également raisonnable : il n'y a pas d'éléments luxueux dans ce qui est mis en œuvre. Toutes les bordures de trottoirs seront refaites en granit plutôt qu'en béton, qui vieillit mal. Un centre de village de qualité sera offert avec une piste pour les cyclistes et un trottoir sécurisé.

Tout cela doit être fait en coordination avec les travaux du canton afin d'arriver à réduire une partie de nos coûts. Si nous ne faisons pas les travaux dans les délais qui sont ceux du canton, alors ils devront être reportés à une date ultérieure, certainement plus tardive, c'est-à-dire 5 à 10 ans de retard. L'Exécutif ne pense pas raisonnable de repousser ces travaux.

M. Fatton (cc) complète l'intervention de son collègue. L'idée est d'investir 1,755 million de francs sur les parties souterraines : remplacer les parties des eaux usées, poser des collecteurs d'eau claire, améliorer la qualité du réseau d'eau potable, non pas au niveau du goût et de ses qualités propres mais bien au niveau du débit. Il y a des problèmes de sécurité au niveau des normes incendies, il faudra donc dimensionner ces conduites pour pouvoir répondre à ces différentes normes, en ajoutant des bornes hydrantes. Actuellement, certaines bornes hydrantes sont souterraines, au milieu de la chaussée et cela n'est plus réalisable.

Il rappelle également que sur ces 4,907 millions de francs, fr.1'755'000.- ne sont pas soumis au frein. Cette partie sera donc financée par la taxe de l'eau. En ce qui concerne l'eau, cela représente ct. 3.5 pour la partie eau potable et ct. 3.7 pour la partie assainissement, donc épuration. Il faudra augmenter les taxes pour financer cette première partie.

Le montant soumis au frein est de 3,152 millions de francs, qui devront être votés à la majorité des deux tiers. Il rappelle aussi que dans ce projet, plus de 40% de subventionnement pourront être obtenus pour la partie eau claire. Ils viendront donc encore en déduction de l'investissement prévu.

Concernant l'éclairage public, il n'y a pas de subventionnement et il faut comprendre qu'en revoyant la partie spatiale de ces places et de ces trottoirs, l'éclairage doit être réadapté en fonction et plus adapté à cette nouvelle vision de la traversée du village de Travers.

M. Mermet (cc) rebondit sur les subventions. Il y a toute une partie de la mobilité cyclable prévue dans le projet qui s'intègre à la planification cantonale de mobilité cyclable. Le Conseil communal a prévu de demander des subventions pour réaliser ce point manquant dans le circuit cantonal de la mobilité cyclable. Ces subventions viendront également en déduction du projet tel que présenté, mais aujourd'hui ne sont annoncés que les éléments validés.

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Patthey (PLR) souhaite se récuser pour cet objet.

M. Roland Schorderet (PLR) s'exprime en ces termes : « *Le village de Travers est la première localité traversée de part en part par la H10 ou plus communément appelée « La Pénétrante ». Pour les usagers de la route venant de l'Est, ce village représente la porte d'entrée du Val-de-Travers.*

Pour les habitants de Travers, leurs enfants et autres touristes ou cyclistes, déambuler le long de la Pénétrante relève du parcours du combattant avec tous les dangers que cela suppose. Quand il ne faut pas gravir un perron ou sauter d'un bout de trottoir à un autre, il faut carrément serrer les coudes pour ne pas se faire heurter par une voiture et ne parlons pas de certains secteurs sans

trottoir du tout. En consultant les statistiques des accidents de la route, nous nous rendons compte que cette traversée de village est un point noir depuis de nombreuses années.

Déjà au temps de la commune de Travers, les Autorités de l'époque s'étaient penchées sur ce problème qui devenait lancinant.

Aujourd'hui, les services de l'Etat ont décidé de remplacer le revêtement actuel, par un revêtement phono absorbant sur l'ensemble de la traversée du village de Travers et ainsi pouvoir bénéficier d'aides fédérales. Cette démarche consiste uniquement au remplacement de la couche d'usure d'un trottoir à l'autre sans prendre en considération les aspects sécuritaires, urbanistiques et d'infrastructure inhérents à ce village. Par la demande qui nous est faite ce soir, le Conseil communal a jugé bon de prendre en compte ces aspects et d'étudier un projet global en synergie avec les travaux des services de l'Etat. Cette démarche doit répondre aux différentes attentes et éviter de devoir attendre plusieurs années pour reprendre cette traversée qui n'est plus adaptée.

Au terme d'un parcours de consultations tant auprès des services cantonaux que des commissions communales qui toutes ont accepté le projet qui nous est soumis, le Conseil communal a rédigé un rapport bien étayé et explicite. Notre Exécutif veut rendre cette artère aux villageois.

Toutefois, le groupe PLR regrette à nouveau que le Conseil communal ne laisse au Législatif que l'option « ou tout ou rien », avec en plus une pression sur le temps. Nous aurions apprécié au minimum une version « économique » en plus de la version présentée, par exemple en renonçant à la pose de pavés pour une autre solution. Nous nous devons de rendre attentif notre Exécutif que si de tels scénarios devaient se reproduire, il risque de se retrouver en face d'une Assemblée législative qui freinera des quatre fers sur d'autres projets à venir.

Aujourd'hui, nous devons choisir : soit ne rien entreprendre et laisser le SPCH poser le macadam entre les bords de route, soit faire un pas vers l'avenir en réalisant le projet proposé.

Oui, le projet est cher mais il s'étend sur 1,4 km. Il intègre le remplacement de toutes les canalisations, de tous les hydrants et de toutes les conduites. Il inclut aussi l'éclairage public. Les aménagements permettront de voir enfin de vrais trottoirs en continu et de faire ralentir considérablement le trafic sans avoir besoin de créer des ralentisseurs. Les entrées de la localité seront perçues visuellement par les usagers de la route qui naturellement ralentiront. A terme, ce projet va dynamiser la fréquentation des commerces par un accès facilité pour leurs clients. Il est aussi en accord avec le projet NE MOBILITE 2030.

Non, ce projet n'est pas cher car, en cas de refus, si dans un premier temps la commune de Val-de-Travers dépensera moins, il faudra tout de même penser à revoir les hydrants situés sur cet axe. Mais par la suite, nous ne serons pas à l'abri de refaire les conduites diverses au fur et à mesure du temps qui passe provoquant des fouilles onéreuses et les inconvénients qui vont de pair. Et tout cela, sans aucune amélioration pour le cheminement des piétons et la qualité de vie des habitants de Travers.

Relevons également que le Conseil communal s'est aussi engagé pour une concertation et un dialogue constant avec les commerçants tout au long de la durée du chantier et la garantie d'un accès pour leur clientèle.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR se prononcera favorablement pour ce projet et l'octroi du crédit y relatif sous réserve d'une surveillance de la commission d'urbanisme ou/et de la commission financière. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend également la parole : « Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport dont l'épaisseur est inversement proportionnel à la quantité de questions qu'il soulève. Elles sont d'ailleurs tellement nombreuses que nous avons renoncé à les poser ici, sous peine de devoir prolonger cette séance de manière indécente.

Autant le dire, nous sommes déçus que pour un dossier aussi important pour les habitants et commerçants de Travers, le Conseil communal ne nous présente qu'un avant-projet des aménagements, avec de nombreuses inconnues qui subsistent et certains choix qui n'ont même pas encore été opérés à ce jour.

Dans cet avant-projet, 3 éléments plaident en faveur de l'investissement proposé :

- ✓ Une sécurisation relative en faveur des piétons et cyclistes, grâce aux mesures de modération de vitesse du trafic ;
- ✓ Une amélioration du cadre de vie pour les riverains, grâce au revêtement phono absorbant ;
- ✓ Enfin une possibilité de synergie entre les travaux mandatés par le canton et la réfection des infrastructures souterraines existantes.

Le Conseil communal a bien insisté sur ces aspects et nous pouvons les approuver pleinement et sans retenue. Mais plusieurs points plaident clairement en défaveur de cette demande de crédit.

Tout d'abord une qualité insuffisante du rapport : juste 9 pages pour près de 5 millions d'investissements, avec des schémas à peine lisibles dans le détail. On sent une précipitation dans la rédaction de cette demande de crédit, au point que le Conseil communal en oublie la recommandation habituelle d'approbation à la dernière page ! C'est plutôt symptomatique...

De même, il est prétendu que le projet ne crée pas de coûts nouveaux, mais les taxes pour l'eau potable et les eaux usées vont augmenter de l'ordre de 7 centimes au moins par m³. On doit être conscient qu'il s'agira de répercuter par exemple 1,755 million de francs sur le tarif de l'eau, tandis que les charges annuelles pour les intérêts et l'amortissement seront de fr. 110'800.- par an pendant plus de 20 ans ! Avouez que le terme « ne crée pas de nouveaux coûts » est quelque peu contradictoire...

Pourtant, il nous semblait avoir été assez explicite en décembre dernier, lors du débat concernant le budget 2017 - cf. page 77 du PV. On souhaitait que « les rapports soient particulièrement bien ficelés, car il nous faudra redoubler d'attention à la lecture des rapports, tant sur le fond que sur la forme. De même, les crédits présentés dans la précipitation ou l'urgence pourraient trouver un accueil défavorable à nos yeux. Nous invitons donc le Conseil communal à nous présenter des rapports bien ficelés, encore mieux que ceux qu'on a pu lire ces derniers temps, afin d'avoir une chance d'être acceptables ». Visiblement, le Conseil communal n'a pas entendu nos propos et on le déplore vivement.

Il n'y a pas la moindre variante présentée, par exemple en ce qui concerne le revêtement au centre du village, entre un pavage onéreux et un enrobé classique plus abordable. Ou encore concernant la sécurisation, nous avons de sérieux doutes quant à une cohabitation harmonieuse entre cyclistes et piétons et d'une manière plus générale, entre camions et les autres usagers sur les trottoirs.

Dans cet avant-projet, très peu de détails sur le mobilier urbain. On comprend que le Conseil communal souhaite remplacer le système d'éclairage public récemment installé et qui n'a probablement pas encore été amorti. L'Exécutif n'a pas prévu de potelets pour les « hot spots » problématiques, alors qu'ils pourraient être justifiés, par exemple au croisement avec la route vers l'ancien pont. Pas besoin d'attendre des accidents pour se rendre compte qu'il faudrait au final prendre des mesures.

Les réflexions sur ce qui est à l'origine un aménagement routier ont été menées avec le SPCH et l'appui du bureau d'ingénieurs, mais qu'en est-il des intentions du plan directeur cantonal sur l'aménagement du territoire, et sur Mobilité 2030, ainsi que de la perception de la population ? Quasiment rien dans le rapport !

Plusieurs fiches d'aménagement du territoire préconisent des démarches participatives avec des dimensions sociales. Comment ont-elles été réalisées et avec quels services concernés ? On pense notamment aux fiches U_21 (valoriser et revitaliser les espaces publics), A_24, A_26 et A_27. [On vous met le lien: http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pdc/Pages/Volet-op%C3%A9rationnel---Fiches-de-coordination.aspx](http://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCAT/pdc/Pages/Volet-op%C3%A9rationnel---Fiches-de-coordination.aspx).

On craint que dans les faits, seuls les commerçants et les propriétaires aient été consultés. La population a eu droit à une séance d'information générale – mais pas à une démarche de participation active durant l'élaboration du projet, et il n'apparaît que peu d'indications concernant l'indispensable coordination avec d'autres commissions ou services cantonaux qui auraient pu apporter une plus-value (SAT, SENE, SFFN, Office de protection des monuments et des sites).

La prospective – vision d'ensemble sur le moyen terme pour les investissements à consentir dans les autres villages n'est pas esquissée ; quid des autres besoins d'aménagements, par exemple à la Grand-Rue à Couvet, la place de la gare à Môtiers, celle à Fleurier, ou encore ici à St-Sulpice ?

Entre nous, on considère que le tas de déblais du creusement du tunnel des Rutelins au centre du village n'est pas un mobilier urbain particulièrement réussi, l'esthétique laisse vraiment à désirer !

Pour en revenir à ce rapport et l'aspect financier à la charge de la commune, le coût est élevé et nous estimons que nous devons vraiment éviter toute dépense superflue compte tenu de notre situation financière.

On peut comprendre aisément que l'exemple de St-Imier revienne régulièrement à l'esprit, mais il faut souligner que lors de la visite de la CUEDD en septembre 2015, des réalisations moins coûteuses dans d'autres villages avaient aussi été présentées par le bureau RWB. Il n'y pas d'obligation de suivre scrupuleusement l'exemple « vitrine » de St-Imier, qui d'ailleurs avait bénéficié d'un large subventionnement de la part du canton de Berne, ce qui, hélas, ne sera pas le cas ici de la part du canton de Neuchâtel.

Un pavage est prévu dans la partie centrale, alors que les places de parc de voiture seront maintenues et assurément occupées tout autant qu'à présent. La place du village, qui devrait être le cœur de la vie villageoise, demeure en réalité une place de stationnement. L'objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants ne sera que partiellement atteint.

Dès lors, il n'est pas nécessaire de surenchérir ce projet pour avoir la curieuse satisfaction de mettre des beaux pavés pour des places de stationnement ! Si ce projet se veut vraiment raisonnable, alors contentons-nous d'un enrobé classique, cela reviendra à diviser le prix pour ce type d'aménagement par 4 selon les indications de l'ingénieur du bureau RWB !

Les travaux de génie civil en surface sont devisés à 2,293 millions, mais il n'y a pas de détails pour justifier ce montant conséquent. Pourquoi le Conseil communal préfère-t-il occulter au Conseil général ce genre d'information ? Cela devrait apparaître en toute transparence, c'est absolument indispensable pour pouvoir nous prononcer en connaissance de cause et en toute sérénité.

Le crédit global fait l'objet d'un seul arrêté, or les montants seront ventilés sur plusieurs chapitres comptables. Aussi, il nous paraît plus correct que 2 arrêtés complémentaires aient été présentés, l'un pour les chapitres autofinancés et le second pour ce qui relève des investissements de fonctionnement.

La validation d'une variante onéreuse pourrait préteriter les prochains aménagements ailleurs, tout aussi nécessaires, et on risque de se retrouver vite dans un cul-de-sac financier. La population et les miliciens du Conseil général méritent assurément un rapport moins lacunaire et de meilleure qualité.

Pour ces différentes raisons et malgré certains aspects favorables de l'avant-projet, notre groupe ne peut pas accepter la demande de crédit telle que présentée.

Aussi, nous sommes d'avis de refuser l'entrée en matière, dans l'optique d'obtenir un report de quelques semaines afin de pouvoir nous prononcer favorablement sur une nouvelle mouture de projet mieux ficelé et moins onéreux.

Si toutefois la majorité du Conseil général acceptait l'entrée en matière, nous avons déposé un amendement qui vise à réduire le montant global du crédit et que nous aurons l'occasion de développer le cas échéant. »

M Loïc Frey (UDC) s'exprime également : « Le groupe UDC a lu avec attention ce rapport conséquent pour notre région et remercie le Conseil communal pour ce rapport complet.

Nous tenons à relever le bon dialogue que l'Exécutif a tenu lors de ces 3 soirées d'information auprès de la population et des commerçants du village qui, à notre connaissance, ont été satisfaits du projet.

Profiter des travaux que mènera l'Etat dans la réfection du bitume afin de remettre en état les conduites et rendre la traversée du village de Travers moins dangereuse et plus conviviale, est judicieux financièrement et logique afin d'éviter des surcoûts pour les années à venir.

Comme vous l'avez compris, le groupe UDC est favorable à ce projet, néanmoins il se pose quelques questions :

- ✓ *Les intersections pour descendre au vieux pont ou monter sur le Mont-de-Travers ainsi que pour accéder au garage Hotz seront supprimés. Quelle vision le Conseil communal a sur ses intersections ? Comment les rendre le moins dangereux ? Et comment éviter des bouchons interminables pendant les heures de pointes ?*
- ✓ *Des bruits courent sur des feux ou des gendarmes couchés devant l'école, le Conseil communal peut-il éclaircir ces points et nous assurer que cela ne se fera pas ?*

Un point très sensible de ce rapport inquiète sérieusement le groupe UDC sur la nécessité des pavés sur la place devant le restaurant de l'Hôtel de l'Ours et sur les trottoirs. C'est un luxe dans ces temps difficiles que, à notre avis, nous ne pouvons nous permettre. De plus, plusieurs questions techniques nous ont interpellés :

- ✓ *Mettre des pavés pour des places de parc nous semble peu rentable, pas pratique et trop cher.*
- ✓ *Est-ce que le Conseil communal a calculé le surcoût des pavés en rapport à l'enrobé traditionnel ?*
- ✓ *Quel surcoût pour l'entretien de ces pavés ?*
- ✓ *Qu'en est-il du déneigement ? N'est-ce pas pour nous compliquer la vie et augmenter les dégâts dûs au gel et au déneigement ?*
- ✓ *Est-ce que le Conseil communal a pensé aux poussettes et trottinettes qui vont rouler sur les trottoirs ?*

Concernant l'amendement des Verts, nous attendons leurs arguments avant de nous prononcer. Nous demandons même qu'une suspension de séance soit accordée après les arguments. »

M. Philippe Vaucher (POP) prend la parole à son tour : « Personne, au POP, ne remet en question que le village de Travers, porte d'entrée de notre commune pour beaucoup d'automobilistes, mérite que l'on investisse, pour le confort de ses habitants, de ses commerçants et pour valoriser le patrimoine bâti de part et d'autre des rues des Moulins, Miéville, de la Promenade et de la Grand'rue. La modération de la vitesse du trafic tout en conservant une certaine fluidité nous paraît indispensable, comme la mise en valeur du village par des infrastructures esthétiques, de sécurité et pratiques. Personne non plus ne conteste qu'il faut profiter des travaux planifiés par le canton pour effectuer ces aménagements et mettre à niveau les conduites se trouvant sous la chaussée.

Hélas, une fois de plus, nous sommes mis devant le fait accompli, tout est fait au dernier moment, empêchant un débat démocratique constructif et serein. Alors que pour d'autres dossiers (Plaine Fin, politique d'achats équitables, mise à niveau de la piscine des Combes), le Conseil communal prend beaucoup plus (ou trop ?) de temps.

Certes, nous sommes tributaires de la planification des travaux de l'Etat. Mais nous avons l'impression que le Conseil communal n'a pas anticipé les choses, que cette situation l'arrange d'une certaine manière et qu'il en profite pour faire pression sur le Conseil général, exerçant une forme de chantage affectif : si nous refusons le crédit, nous serons les méchants qui ne voulaient pas d'amélioration à Travers. Cette situation est détestable et nous ne l'acceptons pas.

Cet énorme crédit ne nous semble pas abouti, nous avons vraiment l'impression que tout a été déjà décidé sans qu'on puisse avoir les détails et les justifications de tel ou tel choix.

Les aménagements nous paraissent luxueux sans pour autant profiter aux utilisateurs, les très vastes surfaces pavées étant un cauchemar pour les trottinettes, les rollers, les personnes âgées (avec ou sans déambulateurs), les pousse-pousse, les talons aiguilles, etc.

Si de tels aménagements se font jusqu'aux façades des bâtiments privés et des commerces, qui payera ? Peut-on obliger un privé à payer pour un tel revêtement ?

Si nous sommes parfaitement acquis à un élargissement des trottoirs, leur largeur telle que proposée dans le projet n'est, à notre avis, pas une garantie de sécurité, surtout quand les vélos y roulent et que les camions doivent y empiéter lorsque la route est trop étroite !

Il existe à notre sens des solutions de ralentissement du trafic (donc sécurisation de la mobilité douce) beaucoup plus simples et moins onéreuses que celles proposées, par exemple des places de parc alternées sur la route, ce qui permet en même temps aux automobilistes de faire leurs

courses sans aller parquer sur la Rue de la Gare ! Avec le projet présenté, comment feront les personnes âgées ou handicapées pour aller à la pharmacie ou au discount Jaccard ? Et ce, sans parler des consommateurs de passage qui ne s'arrêtent que s'ils trouvent très facilement une place libre !

Le pavage de la totalité de la place de l'Hôtel de l'Ours ne nous convainc pas, pas plus que la suppression de la présélection permettant de monter à la gare lorsque l'on roule direction Neuchâtel.

L'ATE dispose d'un service-conseil à disposition des communes pour des réaménagements durables, écolos et pas chers. Pourquoi le Conseil communal ne s'est-il pas approché de cette association ? Nous souhaitons qu'il le fasse.

Cette situation kafkaïenne a longuement occupé nos membres. Que faire : refuser l'entrée en matière au risque que rien ne se fasse ? Ou l'accepter de peur que rien ne soit fait ? Notre parti est divisé sur la stratégie la moins pire. Nous avons donc décidé que l'un de nous refusera l'entrée en matière et le crédit alors que l'autre les acceptera.

Nous regrettons cette situation navrante et n'en accepterons plus de telles à l'avenir. »

Mme Lydie Stirnemann (PS) s'exprime également : « Cette demande de crédit a suscité de grands débats au sein du groupe socialiste, qui déplore qu'un crédit si important ne puisse pas être traité avec davantage de temps et donc de prise de recul. Cette manière de faire se reproduit et nous tenons à souligner que, dans le futur, encore plus de scepticisme entourera ce type de dossier.

L'opportunité de profiter de la pose d'un nouvel enrobé par le canton pour procéder à la réfection de l'infrastructure, améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et enfin de rendre le centre du village un peu plus convivial n'est pas contestée.

En effet, il est particulièrement judicieux de changer les canalisations d'eaux, de procéder, sur les tronçons concernés, aux mesures liées au PGEE, pour éviter de devoir intervenir à nouveau et dans un avenir proche, sur une route dont la surface a été refaite à neuf. Il s'agit là d'une mesure de bonne gestion des deniers publics.

De même, dans l'état actuel, la traversée de Travers présente des dangers liés à la vitesse excessive des véhicules, et ceci aussi bien pour les piétons que pour les cyclistes. Des mesures doivent de toute manière être envisagées – qui plus est avec la mise en application de Mobilité 2030 – qui nécessite de prendre des mesures pour faciliter et sécuriser la mobilité douce. Ce programme de Mobilité, rappelons-le, a été plébiscité par 84,2% des neuchâtelois lors de la votation du 28 février 2016.

La sécurisation pourrait consister en la pose de gendarmes couchés ou de radars fixes multiples... mais cela ne semble pas être la meilleure manière de résoudre le problème. Par contre, profiter de la réfection de la chaussée et de son infrastructure pour en modifier le tracé afin de réduire la vitesse du trafic est certainement une meilleure solution. Cette option permet en outre de créer un grand trottoir, améliorant ainsi considérablement la sécurité des piétons et permettant de mettre en place une piste cyclable à usage essentiellement local.

Enfin, le choix des matériaux proposés permet de mettre en valeur le village et de donner la possibilité de créer une petite place villageoise devant l'Hôtel de l'Ours.

Certes, le coût du projet est très élevé. Il demande une dérogation au mécanisme de maîtrise des finances et, même en prenant en compte le rapport d'information du Conseil communal relatif à la limite des investissements, il mobilise la quasi-totalité des ressources en matière d'investissements pour 2017. Il relègue ainsi d'une ou plusieurs années d'autres projets pourtant cités dans le budget des investissements 2017.

Dans l'optique de réduire les coûts, de nombreuses questions se sont posées, en lien notamment avec le choix des matériaux (bordures en granit) et la nécessité de paver la place devant l'Hôtel de l'Ours. Mais des choix différents ne conduiraient malheureusement qu'à une réduction marginale du coût des travaux.

Le groupe socialiste tient tout de même à émettre une réserve liée à la sécurité autour de l'Hôtel de l'Ours et pour laquelle une explication imagée est nécessaire. Prenons le cas de figure de ma voiture arrivant de Couvet et désirant monter à la gare de Travers. Dans le cas de figure proposé, arrivée devant l'Hôtel de l'Ours, la voiture devra attendre un certain temps pour croiser le trafic arrivant en sens inverse. Nous imaginons que deux problèmes risquent alors de se produire : d'abord, les véhicules arrêtés derrière ma voiture risquent de me dépasser par la droite, montant sur le trottoir pavé. D'un autre côté, le stress engendré par les automobilistes qui me précèdent et par le trafic venant en sens inverse, je risque de m'engager dans la rue menant à la gare sans évaluer suffisamment les risques, puisque le trottoir à franchir, avec des pavés, donne la priorité aux piétons ! En conséquence, nous demandons que le Conseil communal réfléchisse à une solution plus sécurisée et sécurisante. L'ajout d'une courte présélection serait, il nous semble, une bonne solution qui fluidifierait le trafic sans l'accélérer et qui sécuriserait davantage la zone. Sachant qu'après la votation de ce soir, il restera un temps d'appréciation au Conseil communal, nous souhaiterions que la solution proposée soit ensuite soumise aux commissions d'urbanisme et des travaux publics.

En conclusion, considérant que, dans ce projet, tout est lié, réfection de la surface, de l'infrastructure et aspects sécuritaires, et qu'il améliore considérablement la traversée du village de Travers tout en apportant une contribution à la vie villageoise, notamment pour ce qui concerne les commerces, la majorité du groupe socialiste apportera son soutien à cette demande de crédit. »

M. Mermet (cc) remercie la majorité des groupes pour leur accueil favorable.

Il apporte également quelques éclaircissements pour lever quelques doutes et inquiétudes.

Il écarte tout de suite la notion de précipitation. Le Conseil communal réfute totalement cet argument. Le canton a projeté de faire des travaux, l'Exécutif a réussi à négocier qu'il les reporte d'une année, et c'est le temps qu'il a fallu pour mener les études, les analyses, les mesures, construire le projet, lancer des appels d'offre, pour arriver devant le Législatif avec un projet qui a été présenté deux fois aux commissions communales que sont la commission d'urbanisme et des travaux publics. Ce projet a été soumis aux organes de l'Etat, notamment pour les vérifications en termes de sécurité. Ce projet a suivi tous les éléments présentés à la commission financière, donc le terme précipitation est clairement réfuté.

Le Conseil communal pense qu'il est important de bien comprendre la situation dans laquelle nous sommes. Le projet, tel qu'il est présenté au Conseil général, est concis mais les commissions ont vu les plans extrêmement détaillés et rencontré les bureaux d'ingénieurs. Toutes les questions ont pu être posées. Il est regrettable que certains groupes n'aient pas pu participer à certaines de ces commissions mais les membres du Législatif ont pu aller chercher ces informations, qui étaient complètes et où rien n'a été caché.

Le groupe PLR pense que l'Exécutif propose un projet « tout ou rien ». Il s'agirait plutôt d'une version minimale ou rien. Ce projet est raisonnable et de qualité. Le Conseil communal n'est pas descendu en dessous de ce qui paraissait raisonnable comme qualité. Il ne lui semble pas qu'il y ait des choses qu'on puisse enlever aussi facilement.

Concernant le pavage sur la place centrale, seul élément évoqué par tous les groupes, il faut savoir que par rapport à l'entier du projet, la plus-value entre des pavés et du goudron simple, est d'environ fr. 150'000.- sur un projet de 5 millions de francs. C'est une question que l'on peut se poser mais il paraissait au Conseil communal important, dans le cadre de la sécurité justement, d'avoir un traitement de la zone centrale qui donne un sentiment totalement différent pour que les automobilistes aient l'impression d'être sur une zone habitée, de manière à ce qu'ils ne se sentent pas étrangers, mais qu'ils doivent traverser une zone qui ne leur appartient pas. C'est dans ce sens que ces pavés sont présents, dans la zone centrale uniquement.

Il a également été dit que cette zone pavée est en fait un parking pavé. Le Conseil communal a souhaité maintenir le nombre de places actuels car cela était une demande claire des utilisateurs du centre du village et des commerçants. Cet élément peut être amené à évoluer s'il y a une demande dans ce sens. Par contre, la place centrale est augmentée de manière significative dans sa surface, l'espace dédié à la route étant réduit.

M. Fatton (cc) rappelle que ce projet a été créé sur la base d'indicateurs. Il y a effectivement de nombreux accidents dans ce village. Il y a de nombreux endroits où il a fallu trouver des solutions. Ce projet n'a pas été construit en se disant on met des pavés ici, on ralentit là, on diminue la vitesse et on rétrécit la chaussée ailleurs. Cela n'a pas été fait sans réflexion. Ce projet est adapté aux besoins de cette traversée du village de Travers.

M. Mermet (cc) reprend une partie des nombreuses questions du groupe Les Verts. Concernant la qualité du projet, le Conseil communal a présenté tous les éléments. C'est vrai qu'il aurait pu présenter au Législatif tous les documents qui sont dans ses dossiers et envoyer un petit mémoire d'une cinquantaine de pages avec des plans, des études, des étapes, etc. Le projet tel qu'il est là a fait l'objet d'appel d'offres auprès d'entreprises et il est calculé d'après les rentrées d'appels d'offres, dont la précision est de l'ordre de 10%. Cela, par rapport aux attentes du Conseil général et aux responsabilités du Conseil communal, semble être quelque chose d'extrêmement important.

Les Verts contestent le fait qu'on ne crée pas de nouveaux coûts. Chaque fois qu'un investissement est fait, il faut l'amortir, mais les investissements anciens sont amortis régulièrement. Quand on maintient simplement des objets et qu'on investit régulièrement pour les maintenir en état, sur la durée, cela veut dire qu'on ne crée pas de coûts nouveaux, on se contente d'entretenir, c'est simplement le cycle naturel de l'amortissement et du réinvestissement pour maintenir les biens en l'état.

M. Fatton (cc) profite de l'occasion pour parler de l'augmentation des taxes. Effectivement, ces dernières vont être augmentées. Mais si ces différents travaux sont effectués à des étapes différentes sur plusieurs années, il n'y aura pas les économies d'échelle qu'on peut avoir sur un projet global comme celui-ci. Les coûts des taxes seront beaucoup plus élevés en le faisant de façon sectorielle et pas sur les mêmes années qu'en le faisant d'un coup et de façon réfléchi et concret, sur la durée du chantier.

M. Mermet (cc) reprend la question concernant la mobilité douce. Le rapport ne fait pas directement référence au plan directeur cantonal de mobilité douce. Le Conseil communal a connaissance de ce dossier mais il n'a pas été publié. Il en a tout de même été tenu compte et est totalement coordonné mais ce n'était pas à l'Exécutif de publier la planification cantonale qui n'a pas encore été validée par le canton. Le projet est tout de même totalement intégré dans la planification que fait le canton dans ce domaine. Nos experts sont les mêmes que ceux consultés pour la mobilité cantonale.

Il a également été fait mention de la dimension participative. 3 séances ont été organisées ; le chef du dicastère territorial garantit et rassure que toutes les remarques transmises lors de ces séances ou en dehors de ces séances ont été intégrées dans le projet. Si des éléments ne pouvaient pas y être intégrés, un retour a été fait et justifié.

D'autres éléments ont été cités, notamment qu'il faudrait également s'occuper de la gare de Môtiers : cela sera fait, mais il faut d'abord savoir ce que TransN veut en faire. Dès que la géométrie des voies et l'organisation de cette gare seront connues, le Conseil communal présentera alors un projet au Législatif. Manifestement, cela ne pourra pas se faire cette année ni la prochaine, car le projet est un peu plus complexe, notamment dû aux contraintes imposées au niveau des transports ferroviaires, la longueur des quais, etc.

Toutes ces questions concernant les gares (Fleurier, Môtiers, Couvet, Buttes) reviendront au Conseil général mais il faut les retours de TransN d'abord. On vient d'avoir les retours précis de TransN par rapport au trafic routier des bus en gare de Fleurier, ce qui nous permettra de présenter ce projet.

La place devant l'Hôtel de l'Ours n'est pas juste un parking. Le nombre de places de parc a été maintenu mais pour une surface plus grande, une terrasse de l'Ours agrandie, la partie place sera donc également plus grande. Nous devrions arriver à faire des choses de qualité telles qu'on les a faites à Fleurier. Si, à l'avenir, une demande de la population se faisait afin de supprimer des places

de parc, nous saurons l'entendre et le faire, mais au départ, ce n'était pas dans le projet car ces places sont nécessaires, notamment à la gestion des commerces.

A la question de savoir pourquoi deux arrêtés n'ont pas été rédigés : le rapport et les arrêtés sont parties intégrantes de la décision du Conseil général. Le rapport explicite comment sont faits les choses et les amortissements sont faits en fonction des objets, c'est-à-dire que chaque objet sera amorti selon sa durée d'amortissement, mais c'est le rapport qui précise cela et l'arrêté est général. Autrement, un rapport devrait être fait pour chaque arrêté. Cette manière de faire est cohérente, a été validée et est pratiquée aujourd'hui notamment dans le cadre de notre comptabilité sous MCH2, en place dans notre commune depuis une année maintenant.

Le groupe UDC s'inquiète de la suppression des carrefours. L'Exécutif le rassure, aucun ne sera supprimé. Près du Vieux Pont, la circulation, où il y a beaucoup de camions, a été intégrée dans le projet. La seule question qui n'est pas encore tout à fait tranchée est la circulation des piétons car il y a un mur qui masque le passage. Il existe deux solutions meilleures qu'aujourd'hui, mais il n'a pas encore été décidé laquelle était optimale : réduire la hauteur du mur qui est au Nord ou déplacer le passage piétons. Mais toute la circulation et notamment l'intégration des camions par rapport à la problématique des passages piétons a été intégrée dans le projet. Tous les particuliers qui ont des sorties sur la route ont été approchés. C'est pour cela que, dans les entrées du village, ces portails avec des parties qui sont végétalisées au milieu seront rompus de manière à pouvoir traverser et sortir dans les deux sens.

Il n'y aura également pas de feux ni de gendarmes couchés devant l'école. L'essence même du projet est de ne pas avoir ces circulations alternées car ces dernières ne fonctionnent plus du tout. L'exemple de la Grande rue à Couvet est flagrant, c'est-à-dire qu'en pleine nuit, s'il n'y a pas de voitures stationnées, les gens roulent comme des fous, ce qui est complètement déraisonnable et crée des nuisances inacceptables pour les voisins ; la journée, quand il y a beaucoup de trafic, les choses sont bloquées, rien ne fonctionne et c'est un désastre. A Travers, le projet est d'éviter ces gendarmes couchés. Il y aura juste un plateau dans la partie centrale où il y a la place, le reste sera la voie qui sera rétrécie de manière à ce que naturellement, la vitesse soit ralentie, en gardant tout de même une circulation fluide sur une route où, il faut le rappeler, plus de 8'000 véhicules circulent par jour.

Par contre, durant la période des travaux, qui sera d'une durée de 2 ans et comme il n'y a pas d'itinéraire bis pour traverser la zone de Travers, il y aura malheureusement des feux et il sera difficile de circuler durant cette période.

Le groupe POP a parlé du fait que le Conseil communal n'a pas anticipé, mais le maximum a été fait. Le canton débarque et annonce les travaux dans 3 mois, il a donc demandé à ce dernier au moins une année pour monter un projet, le chiffrer, associer nos commissions, consulter les experts du canton et construire un projet. C'est ce qui a été fait. Par contre, les commissions ont été consultées et les remarques émises par ces dernières et les riverains ont été intégrées.

Il y a également eu des inquiétudes pour les personnes âgées. Le projet est totalement adapté à la mobilité des personnes âgées. Typiquement, dans la zone où il y a l'Hôtel de l'Ours, la route sera réduite en largeur. La traversée de la route sera beaucoup plus confortable car le chemin sera beaucoup plus court et les voitures roulant moins vite, l'accès aux piétons devrait être sensiblement amélioré.

Une question également concernant la présélection devant l'Hôtel de l'Ours. M. Mermet (cc) rappelle qu'il n'y a pas de présélection à cet endroit. Il y a juste une bande au milieu, prévue pour les cyclistes. La réponse proposée là et qui paraît pertinente est que, au moment où on réduit la vitesse de circulation dans les deux sens, il est beaucoup plus simple de traverser la route pour s'insérer de l'autre côté et de monter en direction de la gare qu'aujourd'hui, où la circulation est un peu plus rapide. En ralentissant la circulation, on devrait faciliter cette perméabilité. C'est l'option qui a été choisie, qui paraît pertinente et qui devrait permettre d'arriver à résoudre ce problème.

Par contre, si on crée une présélection, on sera de nouveau dans des circonstances qui risquent de provoquer des accélérations et le Conseil communal a peur que cet élément produise les effets inverses de celui qu'il souhaite.

Il rappelle également que, quand il y a des problèmes de densité sur l'autoroute, pour réduire les problèmes de bouchons, la vitesse est réduite, ce qui produit une plus grande perméabilité, tandis que si on accélère, freine, etc, cela produit justement les bouchons.

M. Fatton (cc) complète au niveau de la sécurité. Il rappelle qu'actuellement, les personnes qui veulent traverser la chaussée pour se rendre aux commerces ont 8,5 mètres à faire au niveau de la traversée. Cette dernière sera réduite au niveau de la distance, ce qui permettra de traverser dans des meilleures conditions. Le fait de modifier l'aspect visuel de cette traversée va sensibiliser aussi les automobilistes. Cela leur permettra également de s'insérer plus facilement dans le trafic. Actuellement, le village est limité à 50 km/h mais la moyenne est plutôt de 60 à 65 km/h. Le fait d'améliorer toute cette partie centrale permettra à l'automobiliste de se rendre compte qu'ils arrivent dans un village et qu'il faut adapter sa vitesse et permettre une meilleure circulation.

Actuellement, la sécurité des trottoirs n'est pas garantie. Un véhicule qui roule entre 60 et 70 km/h et qui monte sur un trottoir, rien ne l'arrête. Le fait d'élargir les trottoirs et de diminuer la distance quand on traverse la route va permettre d'améliorer cette sécurité.

Au niveau du pavage et des inquiétudes concernant les mesures hivernales, il rappelle que c'est une chose habituelle pour les employés communaux. Les trottoirs de Travers devraient être entretenus depuis des années par l'Etat et cela ne s'est jamais fait. Les services de l'Etat ne voulaient pas les entretenir et c'est la voirie communale de Val-de-Travers qui s'en est occupée.

Il n'y a pas de craintes quand à la technique qu'il faudra utiliser pour déneiger ces trottoirs, cela est fait depuis cette année sur Couvet, au giratoire de l'Écu d'Or, et cela fonctionne très bien. Les précautions prises pour que les piétons n'aient pas de difficultés avec le verglas seront bien effectuées.

La volonté du Conseil communal n'est pas de mettre qui que ce soit devant le fait accompli mais d'essayer de trouver une solution pérenne pour les années à venir sur cette traversée de Travers. La prochaine fenêtre de tir qu'on pourrait avoir pour repenser le projet sera de plus de 10 ans. Maintenant, on peut très bien vivre sans difficulté avec une route à 8,5 mètres et laisser les services de l'Etat faire leurs différents travaux. Il faudra tout de même refaire les trottoirs et attendre que les différents éléments souterrains cèdent les uns après les autres avant de pouvoir prendre en compte ce dossier. Il semble au Conseil communal que c'était important et c'est son travail d'amener un projet complet et ficelé au Conseil Général, avec les différentes étapes et c'est ce qui a été fait. Maintenant, c'est au Législatif de décider dans quelle direction il veut aller et le Conseil communal ne peut que lui conseiller d'accepter ce crédit, pour la qualité du village de Travers mais aussi pour la qualité des infrastructures existantes dans notre commune.

M. Santiago (Les Verts) remercie l'Exécutif de ces réponses et souhaite revenir sur quelques éléments. Le Conseil communal a parlé d'informations complètes présentées lors des séances de commissions, notamment d'une différence de fr. 150'000.- concernant la variante sans pavés pour la place centrale.

Il souhaite toujours savoir de quoi est constitué le montant global de fr. 2'293'000.-, par chapitre par exemple, afin d'avoir un minimum de détail concernant ce poste très conséquent.

Il a souvenir que M. Fatton (cc) avait présenté, avant la venue du Conseil fédéral in corpore à Môtiers, un projet de réfection de la Place du 24 Février. L'option avait été prise de mettre simplement un enrobé classique pour fr. 74'000.-, qui avait été accepté sans problème. Pour rappel, la superficie de cette place permet d'y mettre une dizaine de voitures. Elle est quand même moins importante que devant la place de l'Hôtel de l'Ours à Travers.

S'il multiplie ce montant de fr. 74'000.- par 4, qui est le facteur de renchérissement lorsqu'on choisit des pavés plutôt qu'un enrobé, il arrive à environ fr. 300'000.- qu'il aurait fallu pour la Place du 24 février. Sa question est donc simple : on est dans un ordre de grandeur de plusieurs centaines de milliers de francs supplémentaires lorsqu'on met des pavés et M. Mermet (cc) ne parle que d'une plus-value de l'ordre de fr. 150'000.-. Il a vraiment des doutes sur ce chiffre.

M. Fotton (cc) rappelle que, pour la partie pavage sur le giratoire de Couvet, les premières offres reçues pour du pavage se montaient à plus de fr. 250.- le m². Dans le projet de Travers, on est à fr. 200.- le m² pour le pavage. Si l'on prend du goudronnage simple, on est à fr. 75.- le m² pour une place qui fait 1'500 m². Ce n'est pas du tout dans les mêmes dimensions que la Place du 24 février. Cette place, on ne l'aurait peut-être pas faite avec des pavés de cette façon. Il rappelle qu'à Môtiers, il y a encore des galets à certaines places et qu'un aspect historique doit être maintenu sur Môtiers, donc les coûts n'auraient pas été les mêmes parce que le pavage aurait encore été différent pour Môtiers.

Maintenant, on parle de fr. 200.- du m² où fr. 75.- du m² en fonction de ce que l'on prend, soit du pavage ou du goudron, donc fr. 300'000.- ou fr. 112'500.-.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière étant contestée, il est procédé au vote. Le président précise que l'entrée en matière et l'amendement sont à la majorité simple. Par contre, le vote final est à la majorité qualifiée des deux tiers des membres qui prennent part à la votation, donc un vote d'abstention est considéré comme un non.

L'entrée en matière est acceptée **par 31 OUI contre 4 NON.**

Le président accorde une suspension de séance de 10 minutes.

Amendement du groupe Les Verts, article 1 modifié

Art. 1 Un crédit de ~~4'907'000~~ **4'757'000** francs est accordé au Conseil communal pour la réfection de la traversée du village de Travers – H10 ainsi que ses réseaux souterrains.

En préambule, puisque cela fait aussi partie du développement nécessaire à leur amendement, le groupe Les Verts aimerait avoir des réponses à la question à laquelle le Conseil communal n'a pas encore répondu, c'est-à-dire les détails concernant le montant global de fr. 2'293'000.- relatifs au génie civil.

M. Santiago (Les Verts) poursuit ensuite en ces termes : « *Nous plaillons pour une réduction de quelques centaines de milliers de francs, en raison du pavage dans toute la partie centrale, alors qu'une partie nous paraît superflue du moment que les places de parc pour voitures sont maintenues. Vu la configuration du site, il nous semble logique de conserver ces places, mais le pavage devient une dépense luxueuse.*

Par rapport au montant de 2,293 millions de francs pour le génie civil en surface, nous estimons qu'en se contentant d'un enrobé classique, l'économie réalisable pourrait être de l'ordre de fr. 900'000. C'est une estimation, qui vaut ce qu'elle vaut, car le Conseil communal n'a pas donné le moindre détail dans son rapport.

Exemple pragmatique, la place du 24 Février à Môtiers : enrobé classique, pour voitures parkées « en permanence », alors même qu'on est en plein cœur de monuments historiques de grande valeur avec l'auberge des Six-Communes, le Temple et le Prieuré ! Néanmoins, on reconnaît volontiers que ce choix pour des places de stationnement ne s'avère pas si déraisonnable.

En revanche, si un pavage était accepté pour Travers, c'est la porte ouverte à de multiples investissements onéreux du même type ailleurs (Couvet, Môtiers, Fleurier), alors qu'on vit déjà au-dessus de nos moyens et les déficits vont exploser.

Autre argument : dans 3 mois, (mi-juin), nous aurons la séance sur le bouclage des comptes 2016, ainsi que le rapport du Conseil communal sur le postulat PLR « diminution du coefficient fiscal », accompagné des réflexions concernant les charges structurelles et les pistes d'économies.

Question à l'intention des membres PLR-UDC, + le dissident UDC au centre droit à tendance écologiste : dans 3 mois, il faudra très probablement renoncer à une baisse de la fiscalité car la commune a définitivement des charges trop importantes. Mais ce soir, vous seriez disposés à

accepter de dépenser des centaines de milliers de francs pour paver des places de parc ? Bonne chance pour expliquer cela à votre électorat...

Je me tourne maintenant vers nos camarades PS-POP : dans 3 mois, il pourrait être question de réduire des prestations sociales ou dans l'éducation, car la commune a définitivement des charges trop importantes ; on pense notamment au soutien à Barak ou à l'aide pour la coopération et le développement à l'étranger. Mais ce soir, vous seriez disposés à accepter de dépenser des centaines de milliers de francs pour paver des places de stationnement ? Bonne chance pour expliquer cela à votre électorat ...

Enfin, permettez-moi encore une question à l'intention de l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général : ce soir, une majorité d'entre vous serait disposée à accepter des dépenses superflues alors que dans 3 mois les comptes 2016 seront validés, avec probablement un déficit d'une ampleur certaine ? Cela est simplement irresponsable, c'est vraiment un sujet de crédibilité des autorités !

En outre, on dépend de la péréquation financière pour près de 5 millions de francs par an. Comment justifier pareil investissement face aux communes contributrices, alors que politiquement la solidarité intercommunale est mise sous pression et que ces dernières veulent la réduire.

A notre avis, la situation financière nous impose une politique d'investissements véritablement raisonnable et cohérente sans tarder et d'inscrire le crédit pour ce projet dans une réflexion plus globale, en considérant aussi les autres défis auxquels on devra faire face dans quelques mois déjà et sur le moyen terme !

Dès lors, nous invitons le Conseil général à choisir un aménagement plus light de la place centrale. »

M. Mermet (cc) apporte quelques réponses, d'abord sur l'aspect technique : la différence, entre les pavés et le revêtement en bitume, est de fr. 180'000.-. Avec un revêtement en bitume, il faut encore ajouter des raccords, ce qui fait que la différence de coût entre la partie centrale, d'environ 1'500 m², en pavés ou en bitume simple, est d'environ fr. 150'000.-.

Le compte de génie civil englobe beaucoup de choses : les trottoirs (l'achat de leurs bordures, en granit et achetées en Suisse sous appels d'offre, représente environ fr. 330'000.-, sans la pose), les éléments paysagés afin de réaménager le bord des routes, l'entrée des portails avec les arbres, qui représente environ fr. 90'000.-, des nouveaux panneaux pour environ fr. 22'000.-, environ fr. 24'000.- pour le marquage des routes, un budget d'environ fr. 50'000.- car on fait des travaux très importants, pour faire des preuves à futur par rapport aux riverains, de manière à vérifier que les travaux n'endommagent pas les bâtiments, il y a un montant de 1,6 million, plus les frais de suivi d'ingénieurs, pour conduire le chantier, notamment pour refaire tous les travaux de génie civil, c'est-à-dire les poses, remonter les grilles, etc.

Ces chiffres ressortent d'appels d'offres avec une marge d'environ 10%. Pour mémoire, 7 offres ont été reçues et le présent projet est basé sur la deuxième des offres, qui est très proche de la première, pour être sûr qu'il n'y ait pas de mauvaises surprises, le but étant de réduire les coûts au maximum.

Concernant la problématique de Môtiers, en citant qu'on aurait pu faire sans les pavages et qu'on ne l'a pas fait, la différence est qu'à Môtiers, ce n'était pas un problème de sécurité. Dans le centre du village, le projet est de créer une ambiance. C'est un élément totalement différent.

A Travers, le pavé ne sera pas posé pour le parking. Le but est justement de sortir de cette logique de parking. Les places seront maintenues car elles sont essentielles pour les commerces mais en même temps, comme la surface de la place est augmentée, la surface qui restera libre sera plus importante. L'idée est de pouvoir utiliser une place qui soit de qualité pour organiser des activités, comme à Fleurier sur la Place du marché. Le but est donc d'aller dans cette direction et de pouvoir valoriser ces infrastructures publiques qui, pour le Conseil communal, sont vraiment importantes.

M. Mairy (cc) rebondit sur la remarque des Verts qui arguent que la commune vit en dessus de ses moyens, en estimant que la proposition du Conseil communal est irresponsable. Ces arguments

surprennent quelque peu notre grand argentier. Il rappelle que depuis la naissance de la commune de Val-de-Travers, soit en 2009, ses exercices ont toujours été bouclés dans les chiffres noirs. Il est fort probable que pour 2016 cela ne sera pas le cas, et ce pour quasiment toutes les collectivités publiques, en tout cas neuchâteloises mais aussi pour beaucoup d'autres ailleurs. Estimer que nous vivons en dessus de nos moyens est un argument que l'Exécutif ne peut pas entendre et il estime difficile de le mettre en avant pour inviter les autres groupes à mettre cet enjeu dans la balance. Si la proposition a été faite ce soir, c'est que les moyens sont suffisants et que les indicateurs sont là. Pour rappel, outre les chiffres noirs depuis 2009, la fortune a sans cesse augmenté. C'est cette dernière qui nous permettra de faire face à d'éventuels exercices déficitaires.

M. Cimenti (PS) rebondit également sur les propos de leur soi-disant camarade, qu'il remercie d'ailleurs pour la stratégie politique dont il a fait preuve. Il souligne néanmoins que si Les Verts ont réussi à expliquer à leur électorat la non pertinence de l'éolien, le groupe socialiste devrait réussir à expliquer en quoi une économie de bout de chandelle n'est pas très pertinente.

M. Di Meo (PLR) indique qu'après les petites discussions de ce soir, il se pose tout de même quelques questions. Quelques commissions sont intervenues sur ce dossier et il se demande ce soir à quoi cela sert s'il faut sans cesse revenir sur des détails sur la couleur d'un toit comme l'année passée, de pavés ou pas, etc. Dans certains villages, et il doute que ce soit l'endroit pour débattre réellement de ce genre de questions, elles ont été traitées et acceptées en commissions et il pense que ce n'est pas ce soir qu'il faut revenir sur des points aussi précis. Il est également d'avis que ces questions sont posées un peu trop tard. Il est surpris d'en entendre certaines quand on sait que, justement il y a eu ces commissions, ces séances d'informations et que nos Conseillers communaux sont tout à fait disposés à répondre à ces questions en tout temps.

Il ajoute qu'effectivement, ce projet est cher, mais de temps en temps, il est important d'investir beaucoup dans une région, non pas pour la favoriser, mais pour renouveler ses infrastructures petit à petit. Ce n'est pas en faisant des demi-mesures chaque année dans tous les villages pour contenter tout le monde que cela suffira et la population est assez intelligente pour comprendre cela.

Concernant l'imposition fiscale, il rassure Les Verts, la volonté de son groupe de baisser la fiscalité à Val-de-Travers est toujours réelle, mais il souhaite confirmer que c'est aussi en améliorant la qualité de vie par ce genre de projets que nous pourrions améliorer et augmenter la population de notre commune et, ainsi, réduire la fiscalité dans notre région.

M. Alexandre Willener (UDC) indique que son groupe peut suivre une partie de l'amendement du groupe des Verts. La seule question est de savoir s'il est toujours maintenu à 4 millions de francs.

M. Santiago (Les Verts) rassure tout le monde et indique qu'il ne va pas maintenir une réduction de fr. 900'000.-. Simplement, il n'avait pas les éléments avant cette séance. Il a quand même fallu, si on lui permet l'expression, tirer les vers du nez du Conseil communal pour obtenir ce chiffre de fr. 150'000.-. Il doute quand même que, au niveau des commissions, ces choses ont été discutées, sinon elles auraient pu apparaître au niveau des rapports, histoire d'écourter ces débats qui, il en convient, peuvent paraître tout à fait fastidieux.

Donc, au lieu de maintenir l'amendement à 4 millions de francs, il propose de réduire le crédit de fr. 150'000.-.

Ensuite, M. Mermet (cc) avait parlé de détail concernant ce montant de 2'293'000.- mais en nous parlant d'arborisation et de signalisation. Il lit dans le rapport, en page 7, sous « génie civil », une ligne qui reprend « arborisation et signalisation ».

Pour finir, au niveau des commissions, aucun membre de son groupe n'est représenté, ni à la CTP, ni à la CUEDD. Il peut tout à fait s'en contenter mais cela montre qu'il y a un problème de dialogue avec le groupe de gauche. Cela méritera d'être un peu approfondi en interne.

M. Di Meo (PLR) confirme la position de son groupe, qui refusera l'entrée en matière de l'amendement et acceptera le projet tel que présenté par le Conseil communal. Il invite le reste de l'hémicycle à en faire de même.

M. Fatton (cc) indique que le Conseil communal combat cet amendement. Pour répliquer au groupe Les Verts, quand ces derniers disent que les projets de l'Exécutif ne sont pas forcément de qualité, pas suffisamment étayés et qu'il faudrait encore des compléments, il a de la peine à concevoir que, de façon aléatoire, on enlève fr. 900'000.- pour décider ensuite d'enlever encore à la va-vite fr. 150'000.-. Ça, c'est quelque chose d'aléatoire et qui n'a aucune qualité par rapport à un projet.

M. Frey (UDC) indique qu'une fois n'est pas coutume, son groupe s'allie aux Verts quand les économies sont logiques. Il acceptera donc l'amendement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de cet amendement, sans le sous-amender mais en le modifiant à fr. 4'757'000.-. Il rappelle que l'amendement est voté à la majorité simple.

L'amendement est refusé par 21 NON contre 12 OUI et 2 abstentions.

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est par 31 OUI contre 4 NON que le Conseil général approuve le crédit de fr. 4'907'000.- pour les travaux communaux inhérents à la réfection de la H10 dans le village de Travers**, tel que présenté par le Conseil communal.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Impact des décisions cantonales concernant la décision du Grand Conseil

M. Mairy (cc) indique que, lors de l'établissement du budget 2017, plusieurs éléments liés au contexte cantonal restaient encore en attente, principalement l'évolution de la réforme de la péréquation des charges ainsi que la bascule ou non de l'impôt sur les frontaliers. Le Grand Conseil, lors de sa dernière session, a pris des décisions allant dans le sens des hypothèses qu'avait émises le Conseil communal pour construire son budget. Ces hypothèses ne sont pas totalement conformes quant à la prise de décision elle-même et à leurs implications à long terme mais dans l'immédiat en tout cas, sur le budget 2017, la clé de répartition de l'impôt sur les frontaliers a été maintenue dans sa forme précédente, soit celle qui nous était favorable et que nous avons incluse au budget. La réforme de la péréquation des charges a été renvoyée et l'Exécutif avait pris l'optique que, compte tenu des réformes à venir, l'impact global de ces éléments devait être neutre sur notre budget. Le projet de budget présenté au Législatif est conforme à ce qu'on peut attendre, en tout cas en matière de répartition des flux financiers.

Heures d'ouverture de la gare de Fleurier

M. Mermet (cc) rappelle que le Conseil général s'était ému de la fermeture des guichets et des salles d'attentes dans les gares TransN, notamment à Fleurier. A l'époque, le Conseil communal avait annoncé qu'il avait eu des contacts avec TransN.

Aujourd'hui, il y a déjà eu une communication mais il souhaite tout de même informer le Législatif de ces contacts. L'Exécutif a eu des échanges assez nourris et fructueux avec TransN. Comme déjà connu, les heures d'ouverture des guichets sont maintenus de manière non-stop de 6h30 à 18h. Malheureusement, les guichets sont fermés le week-end. Par contre, les salles d'attentes des 4 gares TransN du Val-de-Travers, c'est-à-dire Couvet, Môtiers, Fleurier et Buttes, accueillent

maintenant les voyageurs de 5h30 à 0h30. Des bornes d'information pour les voyageurs sont mises en place dans les gares, afin de donner des informations par rapport aux retards éventuels des trains.

Il faut dire aussi qu'on a développé, avec le collègue, une ligne et des relations directes par rapport à l'information lorsqu'il y a des perturbations, de manière à ce que le collègue soit directement en contact et que l'information puisse circuler de manière la plus efficace possible.

Au-delà de ces réponses données ce soir, des réflexions sont menées actuellement pour essayer de trouver des manières différentes d'offrir des prestations, notamment en terme de guichet de vente de billets le week-end. Des réflexions sont menées, une étude est faite en lien avec TransN par un groupe d'étude lié à la Haute Ecole de gestion vaudoise. On essaie de réfléchir à des solutions alternatives.

Au-delà de cette baisse de prestations, par rapport à l'ouverture le dimanche, il faut quand même relever qu'au niveau des transports publics à Val-de-Travers, on a une augmentation de l'offre qui est significative aujourd'hui. L'Exécutif souhaite donc continuer d'aller dans cette direction, augmenter l'offre et résoudre ces problèmes de guichet le week-end.

9. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

10. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe Les Verts **au sujet des déchets aux abords des routes.**

« Depuis quelques jours, la neige s'est retirée faisant place aux premières ambiances du printemps.

Primevères, Perce-neiges et autres beautés naturelles devraient enchanter nos jardins, nos champs et... nos bords de routes.

Ce préambule pour parler d'un sujet qui exaspère de plus en plus d'habitants de notre belle région.

A chaque printemps, à la fonte des neiges, les bords de routes ressemblent à une déchetterie à ciel ouvert. Cannelles de bière en verre ou en aluminium, paquets de cigarettes, bouteilles en PET, cornets de McDonald et j'en passe.

Ce phénomène, en nette augmentation depuis quelques années, est incompréhensible.

Comment expliquer qu'une personne, ou une famille, puisse baisser la vitre de sa voiture pour jeter volontairement ses déchets ?

Ce sont certainement les mêmes qui vont jeter leurs sacs poubelle dans la forêt et leurs vieux vélos dans la rivière.

Ces incivilités exaspèrent et nous dépassent, ils ne sont plus tolérables.

Nous saluons les initiatives mises en place pour ramasser les déchets mais à notre sens cela n'est pas suffisant.

Nous devons impérativement travailler à la racine du mal donc à l'éducation.

Ce problème n'est pas seulement écologique mais il est également économique ! Ramasser ces milliers de déchets coûte cher et n'a rien de valorisant pour les employés de notre voirie.

Le bétail souffre également de ce problème en avalant ces déchets et mettant en péril sa santé.

Certes ce n'est pas un problème propre au Val-de-Travers, mais un problème de société en général. Néanmoins, avec beaucoup d'imagination et un peu de moyens, nous pourrions, dans notre commune, innover et proposer un concept susceptible de faire de nombreux émules.

Val-de-Travers, qualités naturelles et commune propre !

Nous pourrions créer un groupe de travail composé de citoyens motivés qui auraient la mission d'élaborer et de soumettre des idées concrètes à nos autorités.

Travailler en amont du problème, à la source, pas seulement constater les dégâts et ramasser les débris que certains se font un plaisir à jeter.

Une chose est sûre : si nous n'agissons pas, à ce rythme, nous allons nous trouver devant un gros problème de salubrité publique dans les prochaines années. »

M. Faton (cc) indique que le Conseil communal répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance législative, comme l'autorise le règlement général.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe PLR concernant l'avenir du site hospitalier de Couvet.

« Suite à la votation du 12 février dernier concernant la réorganisation spatiale d'HNE, quel est l'avenir du site hospitalier de Couvet ? La polyclinique sera-t-elle maintenue ? Le rapprochement avec la fondation des Perce-Neige est-il toujours d'actualité ?

M. Thierry Michel (cc) répond en ces termes : *« Le 1^{er} février dernier, nous annonçons le lancement d'un partenariat entre l'HNE, la fondation PN, le DFS, le DJSC, le SCSP, le SCPAM et la commune pour l'avenir du site de Couvet.*

Ce projet, avec de multiples partenaires, répondait aux 3 préoccupations exprimées par le Conseil communal dès le début des réflexions relatives à la réorganisation spatiale de l'HNE :

- 1) Maintien de la sécurité sanitaire.*
- 2) Le site conserve sa vocation de centre de soins.*
- 3) Maintien des emplois.*

En l'occurrence, après 2 ans de travaux auxquels nous avons participé dès le début, le partenariat présenté est le suivant : une polyclinique, un SMUR, un cabinet de groupe, des consultations spécialisées, une radiologie, un laboratoire dont le maintien, voire le développement, était notamment rendu possible grâce à l'accueil de patients cérébrolésés qui nécessitent un encadrement de soins 24/24.

Le résultat de la votation du 12 février ouvre une période d'incertitude dans la mesure où le contre-projet du Conseil d'Etat ne sera pas appliqué, l'initiative pour 2 hôpitaux ayant été acceptée.

Ce que nous savons pour l'instant, c'est que le partenariat présenté sera mis en place, comme prévu dès le mois d'avril 2017. Cette information est réjouissante car ce beau projet ne sera donc pas mis en suspens malgré le résultat de la votation populaire. En revanche, et c'est là que réside l'inconnue, alors que le site de Couvet était pérennisé par le contre-projet du Conseil d'Etat, ce dernier ne l'appliquera pas car il doit mettre en œuvre l'initiative qui ne dit rien sur le site de Couvet. Cela signifie la fin de l'HNE et la mise en place d'une nouvelle politique hospitalière. En 2019, le Conseil d'Etat présentera ainsi une nouvelle organisation au Grand Conseil dont personne ne connaît le contenu, si ce n'est qu'il y aura 2 hôpitaux de soins aigus autonomes dans le canton. C'est dans cette perspective que nous devons intervenir pour pérenniser le site de Couvet. A ce sujet, nous pouvons annoncer que nous avons été approchés pour participer au groupe de travail mis sur pied par le Conseil d'Etat, visant à clarifier la mise en œuvre de l'initiative et qui se réunira prochainement, les premières propositions concrètes étant attendues d'ici cet été.

2. Question de M. Manfred Neuenschwander (indépendant) concernant l'aérodrome de Môtiers et le cadastre du bruit.

« Quelle fut ma surprise en apprenant par le courrier du Val-de-Travers du 16 février 2017 que l'aérodrome de Môtiers est à considérer « comme une voie de communication nouvelle ». Les questions suivantes étant à éclaircir, le Conseil communal peut-il y répondre ?

Principes de fond :

- ✓ Comment se fait-il que le terrain et/ou les installations de l'aérodrome de Môtiers ont été légués à la Fondation Aéronautique du VDT (FAVT) sans un débat de fond avec la population ?
- ✓ Le Conseil général a-t-il validé cette décision ? Si oui, quand ? Est-ce que des Conseillers généraux ont un parti pris et, dans l'affirmative, se sont-ils récusés ?
- ✓ Quel fut le processus de décision de ce legs ?
- ✓ Qui a décidé des modalités et du prix de transfert de chacune des deux parcelles ?
- ✓ En cas de dissolution de la FAVT, est-ce que la commune de Val-de-Travers est en droit de récupérer les deux parcelles (Pâquier 18'000 m² et Grand marais 37'000 m²) au même prix qu'au moment du legs ?
- ✓ L'information publique prévue en mai 2017 prendra-t-elle en compte des modifications à apporter aux normes/directives suivantes :
 - Autorisations et directives de l'OFAC ;
 - Définition du niveau de bruit tolérable en fonction du jour de la semaine ;
 - Mise à jour du cadastre du bruit ?

Les mesurables :

- ✓ Quand fut faite la dernière évaluation/mesure du bruit et du nombre de mouvements ?
- ✓ Qui, ou quelle instance, se charge de l'exécution et de la surveillance de la mesure du bruit et du nombre de mouvements annualisés ?
- ✓ Quelle est la limite maximale annuelle de ces mouvements et quelles sont les restrictions ?
- ✓ A terme, quelles sont les prévisions de l'augmentation de ces mouvements dans le temps ?
- ✓ Le développement de l'aérodrome de Môtiers est-il dans la stratégie de Val-de-Travers ? Est-il compatible avec le tourisme vert ou la volonté d'attirer des familles ? Est-ce documenté ? Si oui, dans quel document de l'administration communale ?
- ✓ Qu'en est-il de la tranquillité et du repos des habitants du Val-de-Travers, l'aérodrome étant dans la catégorie des vols sportifs (acrobatie, avion école...) ?
- ✓ À l'exception des pratiquants de vols sportifs (acrobatie, avion école) quels sont les autres bénéficiaires du développement de l'aérodrome ?

Cadastre cantonal, contrôles et directives :

- ✓ Quelle instance communale réglera les horaires et jours durant lesquels les vols seront autorisés ? Peut-on consulter des directives et règlements, dans quel document communal ?
- ✓ Quelle est l'instance de contrôle du respect du règlement et son périmètre d'activité ?
- ✓ Quels impacts sur les directives communales de protection sur le bruit (règlement de police, article 4.12) ?
- ✓ Si besoin est de protéger des bâtiments et autres biens contre le bruit, qui payera ? La commune ? Le Canton ? Ou le citoyen ?
- ✓ De manière générale pour la partie concernant le Val-de-Travers, quand le cadastre du bruit sera-t-il mis à jour par les services cantonaux ?

M. Mermet (cc) répondra de manière brève. Il pense qu'il aurait été précieux de contacter l'Exécutif avant ce soir, cela aurait évité beaucoup d'erreurs et aurait fait gagner du temps, mais il semble que M. Neuenschwander ait beaucoup de temps.

Par rapport aux premiers éléments, notamment une décision du Conseil général qui aurait vendu ces parcelles à l'aéroclub de Môtiers : de mémoire de M. Christian Mermet, puisque cela fait quelques années qu'il est au Conseil communal après avoir passé une vingtaine d'années au sein des autorités de Môtiers, il n'a pas souvenir d'avoir donné ou vendu de terrain à l'aéroclub. Il rend également attentif au fait que les pistes de l'aéroclub leur appartiennent, et que la commune n'est pas intervenue. Il n'y a pas eu de legs, pas de prix, etc. Cela n'a donc rien coûté. Ces choses ont été mise en œuvre par l'aéroclub, sans intervention communale. La seule chose faite par la commune était une autorisation de drainage, qui a été effectué aux frais de l'aéroclub, il y a déjà 15 ou 18 ans.

Il y a également de nombreuses questions au sujet du bruit et de l'environnement. Tous ces éléments sont repris dans l'organisation de l'aviation civile, qui émet des règles très strictes sur les émissions sonores des aérodromes. Aujourd'hui, il y a un projet de transformer la piste en herbe en piste en dur qui va venir devant le Législatif, car il y a un problème d'aménagement puisque la piste en herbe, aujourd'hui, est dans un plan qui permettrait, en cas de guerre, d'y planter des patates il faudra donc une décision du Conseil général pour accepter ce projet.

Tout cela ne va pas introduire d'éléments différents, il n'est pas prévu de solliciter une augmentation d'autorisation de trafic, ni de modifier le cadastre du bruit.

Concernant le cadastre du bruit, il n'est pas prévu de le modifier et il n'y a pas d'habitation dans la zone concernée.

Le Conseiller général indépendant demande également si c'est la stratégie du Val-de-Travers de développer l'aérodrome de Môtiers. La stratégie de Val-de-Travers est d'appuyer tout ce qui se développe, qui apporte un plus à la région, qui n'apporte pas de nuisances et qui ne coûte rien. Dans ce cadre, l'aéroclub de Val-de-Travers est assez dans la cible de la politique du Val-de-Travers. Le Législatif aura l'occasion d'en débattre de façon formelle par rapport à l'aménagement mais aujourd'hui, l'Exécutif ne souhaite pas intervenir.

S'il y aura des questions de nuisances, alors la question sera posée.

Aujourd'hui, dans le cadre du projet de goudronnage de la piste, ce qui est attendu ce n'est pas une augmentation des vols mais plutôt un lissage sur l'année du nombre d'opérations, notamment les vols d'entraînement qui pourraient se faire en saison où on est plutôt enfermé chez soi que sur la terrasse, tandis qu'aujourd'hui, il faut vraiment qu'il fasse beau pour aller voler.

C'est aussi une augmentation de la sécurité et cela est peut-être une responsabilité qu'on pourrait partager, même si financièrement on ne participera pas.

Finalement, M. Mermet (cc) est plus dérangé par les avions de l'armée, qui s'entraînent durant un nombre d'heures incroyables au-dessus de Val-de-Travers.

En résumé, il n'est pas prévu que la commune finance, il n'est pas prévu une augmentation du trafic mais plutôt une diminution des nuisances et une augmentation de la sécurité et tout cela aux frais d'une association privée.

3. Question de M. Manfred Neuenschwander (indépendant) **concernant l'énergie renouvelable.**

« L'énergie est un sujet qui sera régulièrement traité au niveau du Conseil Général de Val-de-Travers peut-être comme HNE au niveau du Grand Conseil. Le sujet est tellement sensible qu'il est important de garder un œil ouvert et intervenir au niveau du législatif le cas échéant pour prévenir certaine dérive.

Ainsi, les questions suivantes gagneraient à être éclaircies et les réponses communiquées lors de notre prochaine session du Conseil général.

Questions de fond :

- ✓ *Lors de la dernière législature, est-ce que les Conseillers généraux ayants un intérêt de près ou de loin à la réalisation d'un parc éolien dans notre vallon ont-ils été identifiés et se sont-ils récusés lorsque ce sujet à été abordé au Conseil général ?*

- ✓ *Qu'en est-il de cette législature, est-ce que les personnes ayant éventuellement un conflit d'intérêt sont également connues par le Conseil général, afin qu'elles puissent se récuser le cas échéant ?*
- ✓ *Comment se fait-il qu'une seule technologie éolienne a été prise en considération pour les études de faisabilité, et qu'aucune étude comparative n'ait été faite entre les différentes solutions éoliennes (huit solutions disponibles à ce jour).*
- ✓ *A-t-on vraiment conscience au niveau du Conseil communal et du Législatif que les estimations faites avec la technologie actuellement retenue pour ce projet de parc éolien ne remplira probablement pas le cahier des charges et que les projections faites sont trop optimistes ?*
- ✓ *Mettre en œuvre une technologie différente à celle actuellement retenue, pouvant fonctionner également pendant les tempêtes et les très forts vents, serait plus à même de remplir la mission.*
- ✓ *Le Conseil communal a-t-il bien insisté et informé la population du Val-de-Travers que le haut de chaque mât de cette technologie sera visible 365j/an, grâce à la lampe rouge clignotante comme un flash ?*
- ✓ *Le patrimoine naturel du Val-de-Travers ne vous appartient pas, il ne nous appartient pas, mais nous sommes responsables de le transmettre intact aux générations futures. Quels sont les buts inavoués de la classe politique à vouloir détruire ce patrimoine ?*
- ✓ *Où en sont les préparatifs au Mont de Boveresse? Pourquoi le Conseil communal ne nous informe pas de manière régulière ? Désire-t-on nous mettre devant le fait accompli ?*

Questions particulières :

- ✓ *Les rentrées fiscales prévues annuellement pour notre commune devraient se monter au moins à 30% du montant des subventions fédérales, qui peuvent se monter à plus de 3 millions de francs par an par machine.*
- ✓ *Qui a accepté le montant dérisoire de l'ordre de fr. 700'000.-/an ?
Remarque : le montant promis à la commune n'est nullement garanti !*
- ✓ *Quelles sont les émissions limites de bruits en infrasons et dans le domaine de l'audible de ces installations/de cette technologie ?*
- ✓ *Comment ces mesures seront-elles faites et par qui (on ne peut pas être juge et parti) ?*
- ✓ *En cas de dépassement de ces valeurs et que des mesures correctives sont nécessaires, qui prendra en charge les coûts de ces mesures ?*
- ✓ *Si des dégâts venaient à être constatés sur les immeubles dans un périmètre qui reste encore à définir, ayant pour origine probable les émissions en infrasons du parc éolien, qui sera en charge pour couvrir les dédommagements ?*
- ✓ *Montrer un esprit pionnier : vu que 19 éoliennes sont prévues à la Montagne de Buttes, ne serait-il pas opportun d'y installer les huit types d'éoliennes (2 de chaque) actuellement disponibles sur le marché ?
Ceci permettrait à chaque fournisseur d'éolienne de prouver les capacités de sa solution !
Remarque : ces éoliennes seraient en prêt ou en location pour la durée des essais sur une période de deux ou trois ans. Et elles pourraient le cas échéant être démontées en fin de période de test.*
- ✓ *En cas de nuisance inacceptable de ces éoliennes, ne peut-on pas tout simplement les démonter, bien entendu aux frais des promoteurs nous ayant induit en erreur par de fausses promesses ?*

Santé :

- ✓ *Si des personnes tombaient gravement malade et étaient forcées de déménager sous d'autres cieux à cause du Parc éolien, qui porterait ces frais/coûts ?
Remarque : Il est certain que la classe politique impliquée fera bloc derrière les promoteurs niant toute possibilité d'impact sur la santé.*

- ✓ *Est ce qu'une étude comparative de géo-médecine est à disposition montrant la prévalence de certaines maladies dans un certain rayon autour des parcs éoliens de ce genre de technologie ?*
- ✓ *Ne serait-il pas avisé de mettre en place un débat public avec la participation en tant qu'invités des personnes françaises et allemandes victimes de cette technologie, qui habitent à proximité de parcs éoliens dans leurs pays respectifs ?*

Cadastre cantonal du bruit et autres directives :

- ✓ *Quelle est l'instance de contrôle qui mesurera les impacts sonores (infrasons) ?*
- ✓ *Quels sont les moyens à dispositions de la population pour interpeler les autorités communales et cantonales si des dysfonctionnements venaient à être constatés et/ou si l'administration communale et/ou cantonale ignorait ces interpellations ou « jouait » la montre ?*
- ✓ *Quand le cadastre du bruit sera-t-il mis à jour pour intégrer toutes les nuisances sonores sévissant au Val-de-Travers, sources industrielles et transport routier inclus ?*
- ✓ *Quelles sont les mesures prévisionnelles prises pour la lutte contre la pollution, sachant qu'une seule éolienne de cette technologie a besoin de centaines de litres d'huile pour fonctionner ?*
- ✓ *Quelles sont les mesures pour prévenir la destruction intempestive d'une turbine d'éolienne par le feu ? Le risque et la dissémination d'huile du générateur dans le sol sont bien réels, mettant en danger les eaux de sources. »*

M. Mermet (cc) indique que là aussi, les questions pleuvent. Elles sont nombreuses, il pense qu'un nombre important de réponses à ces questions auraient pu être obtenues ou en tout cas simplement entendues lors des nombreuses séances publiques qui ont eu lieu par rapport à tous les enjeux liés à l'éolien.

Il rappelle également que la population s'est déjà prononcée 3 fois : une fois sur l'initiative Pro-Crêtes, une fois sur le plan directeur cantonal et une fois concernant la modification du plan d'aménagement local de Buttes, et que tous ces éléments ont fait l'objet de débats publics lors desquels ces questions ont souvent été évoquées. Ces débats ont conduit à des votations qui se sont toutes soldées par des acceptations, par des votes favorables de la population.

Le Conseil communal a été attentif et, dans le cadre du projet éolien, il continue d'être attentif à veiller à ce que les projets se développent dans un cadre le plus respectueux possible et que les sensibilités et inquiétudes puissent être entendues.

Il reprend néanmoins brièvement certaines questions.

Un seul type d'éolienne a été pris en considération. En fait, il y a deux grandes techniques d'éoliennes : avec axe vertical et les éoliennes qu'on connaît, plus ou moins grande, avec 3 pales. Ces dernières sont celles qui produisent le moins de nuisances et le plus d'électricité, donc celles qu'on a choisies.

A la question de savoir si le Conseil communal a conscience que les estimations faites technologiquement sont fausses, il répond que cet avis appartient à M. Neuenschwander, mais l'Exécutif est entouré d'experts, de gens qui s'engagent, qui engagent de l'argent et qui prennent des risques autour de ces éléments. L'Exécutif espère que les gens qui vont investir dans ce domaine, et ce n'est pas la commune, ont l'intelligence de se baser sur des estimations raisonnables, en tout cas les chiffres qui sont pris en compte et communiqués sont basés sur les estimations les plus basses de rendement.

Par rapport aux éléments éclairants du haut des mâts, des lampes rouges clignotantes comme un flash, qui seraient insupportables, le chef du dicastère indique qu'au Val-de-Travers, ce n'est pas une bonne idée de mettre des flash. Il rappelle qu'une partie de ces demandes viennent notamment de l'armée suisse, alors l'Exécutif a de la peine à être très influent sur elle. Deux des solutions seraient notamment d'avoir des phares qui ne soient pas visibles mais plutôt en lumière infrarouge, ce qui permet d'être visible par les avions et notamment les avions militaires, de manière très efficace, mais pas pour la population.

Un autre élément important pour le Conseil communal, c'est d'imaginer un phare qui est un cône diffusant de la lumière. Au niveau du sol, ce n'est pas très important, car peu d'avions volent au sol, et au niveau des mâts, c'est-à-dire à environ 115 mètres du sol, une lumière rouge visible entre 60 et 115 mètres du sol ne devrait pas déranger de manière violente les habitants du Val-de-Travers.

Le Conseil communal est d'accord pour dire que le patrimoine naturel ne nous appartient pas, mais en l'occurrence, des projets sont faits pour une durée de vie de 25 ans. L'Exécutif pense à la génération future et pense que l'actuelle peut gérer cette responsabilité et si celle du futur pense que ce n'est pas une bonne idée, les éoliennes pourront être démontées, le prix du démontage étant déjà compris dans le projet.

La question est également posée afin de savoir où en sont est les préparatifs pour le Mont-de-Boveresse. Comme annoncé, les choses ont été arrêtées car le Conseil communal veut mener un projet à bien que la population puisse s'approprier et décider que les choses sont de qualité. Si la population venait à décider qu'on devait arrêter, on ne continuera pas, mais aujourd'hui il n'y a pas de développement qui se fait autour du Mont-de-Boveresse.

Il est mentionné qu'une entrée financière, d'un montant dérisoire de fr. 700'000.-, a été acceptée. Cette information est en partie proche de la réalité mais ce n'est pas tout à fait ça. Il rappelle qu'on a parlé juste avant de fiscalité et des finances de la commune, quand on dit que fr. 700'000.- par année et que 3 points d'impôt ce sont des peanuts, une fois en discussion au Conseil général, cela apparaît moins comme des peanuts et finalement, dans la gestion de projet de l'avenir et des investissements de Val-de-Travers, ce n'est pas aussi ridicule que ça. Cela dit, ce qui motive le Conseil communal à suivre la population, qui a accepté les votes, ce n'est pas l'appât du gain. Ces projets sont raisonnables, font du sens dans le cadre de la politique confédérale en terme d'énergie, sont cohérents et si en plus il y a quelques revenus qui sont générés de notre participation à ce projet, cela paraît juste et cohérent.

Concernant les infrasons, ceci est un grand débat qui n'a pas lieu d'être ici, il rappelle simplement qu'on a beaucoup de problèmes avec les infrasons quand on les mesure à proximité des éoliennes. Pourtant, on est pollué par le bruit des chaudières à mazout, à gaz, qui produisent pas mal d'infrasons, donc si on est proche des maisons, on entend plus souvent ceux liés aux systèmes de chauffage qu'aux éoliennes qui sont à 250 mètres. Aujourd'hui, on n'a pas de données qui disent que la pollution sonore est dramatique. Par contre, il rappelle que dans le projet de la Montagne de Buttes, il est prévu d'avoir un groupe de suivi et de pouvoir intégrer les éléments nouveaux et les perturbations qui n'auraient pas été anticipées et que le tir puisse être corrigé en fonction de ce qui sera fait. Dans ce groupe, seraient intégrés des riverains, des experts, le canton, la commune, toutes les personnes qui auraient un mot à dire dans ce domaine.

Il est mentionné également qu'il serait bien de faire, à la Montagne de Buttes, où il y a 19 éoliennes (une a été supprimée, qui semblait problématique par rapport à certains oiseaux rapaces qui nichent dans les rochers), de faire un test avec un tas d'éoliennes de modèles différents. Mais le but est de produire quelque chose qui ressemble à la politique confédérale, d'avoir éventuellement quelques revenus pour la commune ; il n'y a pas le souhait de devenir un laboratoire de tests et on ne sait pas qui pourrait financer ce « laboratoire », en tout cas pas notre commune.

Concernant la santé, il renvoie M. Neuenschwander à la Confédération, à l'Office fédéral de la santé qui gère ces questions, notamment liées aux nuisances dues au bruit par rapport à la planification et comment ils seront dédommagés si les nuisances dépassaient les normes acceptées par la Confédération.

Le cadastre du bruit et les autres directives sont surveillés par le Service neuchâtelois de l'environnement. Le cadastre du bruit ne sera pas mis à jour car ce qui est prévu maintenant est compatible avec le cadastre de bruit, notamment que c'est une planification cantonale, un plan directeur pour le développement éolien.

Concernant la lutte contre la pollution : il n'y a pas tellement d'huile dans une éolienne moderne mais il y a des bacs de rétention qui permettent de contenir toute l'huile.

4. Question du groupe UDC **concernant la pose d'un bancomat à Noiraigue.**

« Noiraigue, c'est les Portes du Vallon. Les touristes affluent de plus en plus en ce carrefour touristique, tantôt pour randonner au Creux-du-Van ou dans les Gorges, tantôt pour visiter la chocolaterie ou faire une balade en vélos électriques. Nombre y séjournent à l'Auberge, où ils s'y restaurent également.

Malgré cet afflux, il n'y a à ce jour aucun bancomat dans le village et il n'est pas rare que des touristes se retrouvent coincés sans argent cash, parfois tard le soir et qu'ils doivent, pour autant qu'ils soient en voiture, se rendre jusqu'à Travers pour chercher de l'argent. Le Conseil Communal verrait-il un intérêt à approcher les banques du Vallon afin que ces dernières considèrent l'installation d'un bancomat au village de Noiraigue (par exemple à la gare) ? »

M. Mairy (cc) remercie le groupe UDC pour cette question brève et concise, auquel il apportera une réponse également brève et concise : Oui. Evidemment, comme évoqué par l'UDC, l'installation d'un bancomat relève directement des partenaires bancaires, principalement, sur notre territoire, la BCN et la Raiffeisen, qui ont déjà eu des réflexions dans ce sens. La Raiffeisen a d'ailleurs récemment installé deux nouveaux bancomats, un à Travers, l'autre à Couvet. Sur Noiraigue, elle estime que le volume financier ne serait pas suffisant. Ces choix lui appartiennent pleinement mais le Conseil communal espère qu'avec les projets de réaménagement de la place et l'intensification du développement touristique sur la place du village, qu'à terme, elle reconsidérera sa position car l'Exécutif estime aussi qu'un bancomat à cet endroit pourrait être intéressant.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée. Il lève la séance à 22h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger

Postulat en suspens :

- ✓ PLR : « Diminution du coefficient fiscal », acceptée par le CG lors de sa séance du 27 mai 2016

Interpellation en suspens :

- ✓ Les Verts : « Déchets aux abords des routes », déposée lors de sa séance du 13 mars 2017